



Ce sont surtout les hôpitaux de soins prolongés, comme Notre-Dame-de-Lourdes, et les centres d'accueil qui ont souffert du débrayage d'hier. Nos informations en page A 4.

photo Jean Goupil, LA PRESSE

D'une extrême sévérité La loi spéciale ramène la paix

■ QUÉBEC — La paix va vraisemblablement revenir des aujourd'hui dans les établissements de santé. Le gouverne-

MARIO ROY
de notre bureau de Québec

ment Bourassa a adopté, hier, une loi spéciale punissant sévèrement toute grève illégale dans ce secteur. Le président de la CSN, Gerald Larose, a pour sa part fait connaître son intention de respecter — pour l'instant — cette loi.

La Loi 160, « assurant le maintien des services essentiels dans le secteur de la santé et des services sociaux », est entrée en vigueur à minuit, la nuit dernière.

Sévère à tous les égards, elle contient un éventail de sanctions dont la teneur emprunte aux pénalités les plus draconiennes de la Loi 106 (construction) adoptée en juin 1986, et de la Loi 111 (éducation) adoptée en février 1983.

Il s'agit d'une épée de Damoclès infiniment plus tranchante, en tous les cas, que les poursuites engagées il y a deux semaines en vertu du Code du travail con-

tre les syndicats affiliés à la FTQ, dont les membres ont déserté les hôpitaux le 28 octobre.

De fait, la loi spéciale est venue en réaction aux débrayages rotatifs — qui se sont précipitamment mutés, hier, en un débrayage général de 12 heures — entrepris par 65 000 employés du réseau des affaires sociales affiliés à la CSN.

À l'Assemblée nationale, les libéraux, par la voix de leur leader parlementaire Michel Graton, ont dit « souhaiter qu'il ne soit jamais nécessaire d'appliquer cette loi destinée à mettre fin à une situation intolérable. Mais si elle doit être appliquée, nous n'hésiterons pas un seul instant ».

L'opposition péquiste a à la fois invité les syndicats à respecter la Loi sur les services essentiels et blâmé le gouvernement « pour avoir lui-même fabriqué de toutes pièces la situation d'urgence que nous vivons aujourd'hui, en faisant de la Loi 37 un objet de ridicule et en refusant d'autre part de vraiment négocier », a résumé le lea-

voir LOI en A 2



AUJOURD'HUI

● OTAGES

Le premier ministre Jacques Chirac accueille personnellement à Orly deux Français libérés la veille par leurs ravisseurs libanais.

page G 1

● DORÉ

Lors d'une entrevue d'une quarantaine de minutes à l'hôtel de ville, Jean Doré et Jean Drapeau conviennent de la date du 20 novembre pour l'assermentation du nouveau maire de Montréal et des conseillers.

page A 3

● RHIN

Le déversement dans le Rhin de produits toxiques provenant d'une usine suisse constitue l'un des pires désastres écologiques à survenir dans cette voie fluviale internationale.

page G 3

● LE SKI

Pour équiper et habiller le skieur en herbe, on peut s'attendre à dépenser environ \$250, tandis que pour le jeune compétiteur, il faudra déboursier presque \$500.

Cahier E

● LES HÛTRES

Qu'on les déguste froides ou chaudes, les huîtres constituent un excellent aliment, très pauvre en graisses et très riche en sels minéraux.

Cahier H

SOMMAIRE

Annonces classées	D 4, E 14, E 15, F 1 à F 7
Arts et spectacles	cahier C
— Horaires	C 5
Bandes dessinées	H 7
Bridge	H 5
Carrières et prof.	G 2 à G 4
Décès, naissances, etc.	G 5
Économie	cahier D
Êtes-vous observateur?	E 14
FEUILLETON	H 7
Horoscope	E 15
Le monde	cahier G
Mots croisés	F 6
« Mot mystère »	F 3
Quoi faire aujourd'hui	C 5
Télévision	C 1, C 2
Vivre aujourd'hui	
— Alimentation	cahier H
— Consommation	E 1 à E 8
TABLOID SPORTS	
Mots croisés	14
Rejean Tremblay	5

La CSN dénonce la sévérité de la Loi 160

■ La grève illégale de 24 heures dans le réseau de santé du Québec — devenue pendant 12 heures une grève quasi-

LISA BINSSE

généralisée des syndicats CSN dans les établissements de santé de la province — a pris fin à minuit hier soir, peu de temps après l'adoption d'une loi spéciale très sévère.

La CSN, qui avait décidé plus tôt de s'y conformer avant même d'en connaître la teneur, a qualifié la Loi 160 du gouvernement Bourassa « d'outrancière », la décrivant comme la plus sévère qui ait jamais été présentée. Selon la CSN, elle nie non seulement le droit de faire la grève, mais aussi le droit d'adopter des moyens de pressions « administratifs ».

« Cette loi », déclarait le président de la

CSN Gerald Larose, « enlève tout droit d'expression aux travailleurs et ressemble à des pratiques dignes de l'armée. On militarise les relations de travail. Même Duplessis ne s'est pas permis ce type d'attaque. » Il a dit que M. Bourassa paiera cher, à long terme, le poids de cette « attaque aux droits fondamentaux gagnés au fil des années ».

En guise de réaction, la grève de 15 000 syndicats CSN dans 76 établissements de santé de huit régions du Québec s'est intensifiée spontanément de midi à minuit, d'autres syndicats du secteur public de la centrale ayant décidé de devancer leurs arrêts de travail, prévus pour les jours à venir. Plus de 250 syndicats se sont joints aux 76 déjà en grève. Au total, 335 syndicats, représentant 65 000 syndiqués de la centrale, ont débrayé pour protester contre la loi.

La CSN a réitéré hier en conférence de presse que les services essentiels, tels que définis par son propre code d'éthique, avaient été assurés. L'Association des hôpitaux du Québec qualifie ce code de « vaste fumisterie ».

Les infirmières membres de la Fédération québécoise des infirmières et infirmiers ont aussi emboîté le pas. Plusieurs milliers d'infirmières ont effectué des arrêts de travail ponctuels d'une à deux heures — et parfois plus — dans 87 établissements, entre midi et minuit, en assurant les services essentiels. Le tout pour protester contre le geste du gouvernement.

Il faut se rappeler que la loi, qui entrerait en vigueur à minuit, n'est pas rétroactive. D'où l'arrêt à minuit de toutes les actions, prévues ou spontanées, prises hier.

Toutes les réactions syndicales à cette

loi sont négatives. La Centrale des syndicats démocratiques (CSD) a accusé le gouvernement Bourassa de « matraquer » les salariés du secteur public. La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) a condamné la loi, la qualifiant d'encore plus « odieuse » que la Loi 111 adoptée en 1983 par le gouvernement péquiste. M. Henri Massé, coordonnateur des négociations du secteur public pour la FTQ, qui compte 45 000 membres dans ce secteur, a qualifié la loi « d'inique ».

La FTQ entend réagir plus en détail aujourd'hui. Quelque 12 000 syndicats FTQ dans le réseau de la santé et des services sociaux ont fait un arrêt de travail illégal de 24 heures il y a 10 jours. Par la suite, le gouvernement a indiqué qu'il poursuivait les syndicats et leurs dirigeants, mais non les simples syndiqués.

voir CSN en A 2

Naufrage en Haïti: 180 morts

d'après AFP et AP

PORT-AU-PRINCE

Cent quatre-vingt personnes au moins ont péri noyées hier dans la baie de Port-au-Prince, lors du naufrage d'un bateau de cabotage qui se rendait à l'île de la Gonaïve (principale île adjacente d'Haïti), a annoncé hier en fin de journée une station de radio privée haïtienne, Radio-Haïti-Inter. Vingt rescapés ont été dénombrés.

Les autorités gouvernementales ont confirmé un peu plus tard que le traversier, le Oklele, apparemment surchargé en marchandises et en passagers qui se rendaient à un marché, avait chaviré en mer.

Peu après avoir quitté Port-au-Prince pour effectuer sa traversée quotidienne, le bateau avait émis un SOS qui fut capté à la Gonaïve, d'où plusieurs embarcations de secours furent immédiatement dépêchées sur les lieux du naufrage.

voir HAÏTI en A 2

Lalonde passe dans le clan des révisionnistes

■ « J'ai pris ma décision: je voterai pour une révision du leadership ». Après deux ans de fidélité à John Turner, l'ancien ministre Marc Lalonde a changé de camp hier. Il est passé du côté de ceux

MARIO FONTAINE

qui réclament la tête du chef du Parti libéral, et cela moins de trois semaines avant le congrès qui scellera l'avenir politique de M. Turner.

M. Lalonde justifie sa décision par la piètre popularité du leader libéral auprès de l'électorat. D'expliquer M. Lalonde, « je crains que, sous John Turner, les libéraux soient de nouveau relégués dans l'opposition à la prochaine élection ».

M. Lalonde affirme n'avoir consulté ni Pierre Elliott Trudeau ni Jean Chrétien avant d'adopter cette position. Il refuse de préciser qui il appuiera advenant une course au leadership, mais affirme qu'au moins un autre candidat — dont il tait le nom — réclamera, outre M. Chrétien, le vote des délégués le cas échéant. Chose certaine, son passage du côté révisionniste porte un dur coup au chef du Parti libéral fédéral, dont les finances se trouvent actuellement en très mauvais état. En revanche, sa conversion a également eu

pour effet, hier, de galvaniser un certain nombre de forces autour de John Turner (voir en page B 1).

M. Lalonde a quitté la politique active en juillet 1984. Dans la lettre qu'il écrivait à son chef pour expliquer son départ, il disait à M. Turner: « Vous pouvez compter sur ma loyauté et mon appui continu ». Cela aura duré deux ans. Deux années durant lesquelles, dit-il, il a accompli toutes les tâches que le leader et le parti lui ont demandé d'entreprendre. S'il retire maintenant son appui au chef, c'est essentiellement dans un but électoraliste et non sur une question de fond.

Ainsi, l'ouverture constitutionnelle sur le Québec entreprise par l'aile québécoise du PLC, et cautionnée par John Turner, n'a aucunement influencé sa décision. De même, dit-il, on ne peut interpréter son geste par des motifs égoïstes personnels, puisque lui-même ne briguera pas le leadership du parti. Pierre Elliott Trudeau devrait-il y songer? L'ancienne éminence grise des libéraux fédéraux se dit incapable d'envisager sérieusement cette hypothèse, et souhaite même que l'ancien premier ministre n'intervienne pas dans le débat.

voir LALONDE en A 2



photolaser CP

Marc Lalonde change de camp.

HAÏTI À PARTIR DE 565\$

INCLUANT: hôtel sur la plage, avion et transferts

Haïti Tours

HAÏTI, CHALEUR GARANTIE OU ARGENT REMIS. Veuillez consulter notre brochure disponible chez votre agent de voyages.



Marc Lalonde: « Je voterai pour une révision du leadership... » photo Pierre Côté, LA PRESSE

LALONDE
SUITE DE LA PAGE A 1

M. Lalonde explicite sa prise de position dans une lettre circulaire expédiée aux 3558 délégués du congrès, qui se tiendra du 27 au 30 novembre à Ottawa. L'ancien député d'Outremont y démolit point par point les arguments de ceux qui s'opposent à une révision du leadership.

Si la sortie de l'ex-député d'Outremont illustre le mécontentement d'une partie de la « vieille garde » du PLC, elle ne témoigne pas encore, en revanche, d'une action concertée des révisionnistes, du moins à ce moment-ci. M. Lalonde a soutenu hier qu'il « ne dirige aucune cabale, aucun groupe. C'est mon opinion personnelle. Il y en a d'autres qui non seulement pensent comme je le fais, mais qui vont peut-être s'exprimer aussi dans les jours ou dans les semaines qui viennent ».

Peut-être tous ces gens constitueront-ils un mouvement de révision, dit-il, tout en se gardant de prévoir un front commun. Certaines divergences existent en effet entre la position soutenue hier par M. Lalonde et celle des révisionnistes, réunis autour de Jacques Corrivé. Ceux-ci fixent par exemple à 70 p. cent le pourcentage minimal que John Turner doit obtenir au congrès pour se maintenir en selle, alors que M. Lalonde se satisfait d'un appui de plus 65 p. cent: « Je serai (alors) le premier à me rallier et à dire que nous devons l'appuyer à fond de train, et combattre derrière lui et gagner la prochaine élection ».

À l'instar des révisionnistes, celui que Pierre Elliott Trudeau désignait comme son alter ego

considère que beaucoup de délégués se sentent mal à l'aise dans le moment; un certain nombre se prononcent pour la révision, et un nombre encore plus important contre, admet-il. Dans le milieu, déchirés entre ces deux positions, il croit voir un grand nombre de délégués qui ne se décideront qu'au congrès. Comme eux, il s'inquiète de la situation financière « désastreuse » du parti. Comme eux, il voit avec appréhension le Nouveau parti démocratique consolider sa base à travers le Canada, y compris dans un Québec jusque-là sourd aux sirenes du NDP.

« Une forte impulsion »

M. Lalonde prétend que personne n'a exercé de pression sur lui pour l'amener à endosser l'option révisionniste. Pas plus, dit-il, qu'il n'a subi l'influence d'un éditorial publié il y a dix jours par le président et éditeur de LA PRESSE, dans lequel M. Roger D. Landry invitait M. Turner à remettre lui-même son poste en jeu: « J'étais arrivé aux mêmes conclusions avant que l'éditorial paraisse », dit-il.

La déclaration de celui qui a tenu pendant plusieurs années le rôle de « père fouettard » au sein du caucus libéral à Ottawa est de nature à donner un second souffle au mouvement révisionniste, qui avait donné des signes de fatigue ces dernières semaines. « J'espérais qu'un tel moment puisse arriver. Cela va donner une forte impulsion au mouvement révisionniste », de commenter l'âme du mouvement au Québec, Jacques Corrivé.

Celui-ci se rejouit d'autant plus du geste que, dit-il, on ne pourra plus, désormais, marginaliser les révisionnistes en les qualifiant de « corrivistes ».

LOI
SUITE DE LA PAGE A 1

der du Parti québécois en Chambre, Guy Chevrette, qui a traité le premier ministre Bourassa de « mollusque » en fin de débat...

L'aile parlementaire péquiste a acquiescé à la tenue d'un débat d'urgence et a voté en faveur du principe de la loi; à l'issue des travaux de la Chambre, à 23h45 hier, les péquistes ne se sont finalement pas opposés à l'adoption de la loi spéciale.

Enfin, avant même l'adoption de la Loi 160, le président de la CSN Gerald Larose a annoncé que ses troupes rentreraient au travail. « Nous ne tomberons pas dans le piège que le gouvernement nous tend, mais nous ne dérogerons pas non plus de notre objectif qui est d'obtenir une convention collective négociée », a ajouté le président de la CSN, dont les membres vont redéfinir, au cours de la semaine prochaine, les stratégies à venir.

Le dépôt de la Loi 160 a eu une conséquence immédiate en terme de relations entre le gouvernement et les milieux syndicaux, une conséquence dont a fait part M. Larose: une rencontre entre le premier ministre Robert Bourassa et les présidents de la CSN, de la CEQ, de la FTQ et de l'UPA, qui devait avoir lieu en après-midi sur le thème du libre-échange, a été annulée.

Des dents

Quoi qu'il en soit, la Loi 160 définit comme illégal tout débrayage n'ayant pas été annoncé dans les délais prévus au Code du travail ou toute grève ne respectant pas la Loi 37 sur les services essentiels. Celle-ci prévoit une permanence s'échelonnant entre 50 et 100 p. cent de l'effectif normal, selon les types d'établissements touchés.

Elle vise tous les employés — et non uniquement les syndicats affiliés à la CSN — oeuvrant dans le réseau des affaires sociales.

Ainsi, la loi spéciale telle qu'adoptée hier prévoit que:

■ la retenue à la source des cotisations syndicales (formule Rand) sera supprimée pendant 12 semaines par jour de grève illégale, dans le cas des syndicats contrevant à la loi;

■ le salarié contrevenant sera débité d'un an d'ancienneté par jour de grève illégale;

■ ce même salarié sera privé, non seulement du salaire qui lui aurait été versé le jour d'une grève, mais d'un deuxième montant équivalent, lequel sera versé à une oeuvre de charité;

■ les amendes devant être imposées pour contrevention à la loi vont, sur une base quotidienne, de \$25 à \$100 pour un salarié, de \$5000 à \$25000 pour un dirigeant ou un permanent syndical et de \$20000 à \$100000 pour un syndicat ou une fédération syndicale;

■ d'autres amendes pourront être imposées à tout responsable syndical (de \$10000 à \$60000) et, d'une façon générale, à toute autre personne (de \$1000 à \$10000) empêchant l'accès à un établissement de santé à quiconque désirant y entrer travailler ou y bénéficier des services disponibles.

La pièce de législation contient en outre des provisions destinées à permettre par décret, en cas de conflit, l'embauche de nouveaux employés (hors convention) pour la prestation de services essentiels et elle interdit aux salariés, outre la grève, tout « ralentissement, diminution ou altération de leurs activités normales ».

Lavoie-Roux

Cette loi a été déposée en Chambre, en fin d'après-midi, par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Thérèse Lavoie-Roux.

Ce faisant, elle a rapporté qu'au cours de la journée de grève

d'hier, 200 établissements ont été touchés par les débrayages déclenchés par 270 des 455 syndicats affiliés à la CSN. Selon elle, la permanence destinée à assurer les services essentiels a varié entre la nullité totale et la quasi-parité avec l'effectif normal, selon les unités syndicales.

« Récemment, le premier ministre du Québec a assuré la population de la volonté de notre gouvernement de prendre ses responsabilités. Le projet de loi que nous présentons aujourd'hui peut sembler sévère. En fait, il l'est. Les sanctions qui s'y trouvent constituent dans certains cas des premières au Québec. Ce dont nous voulons nous assurer, c'est que les droits des bénéficiaires soient respectés et que les règles soient suivies », a déclaré la ministre à l'Assemblée nationale.

Quant au chef de l'Opposition Pierre Marc Johnson, il a parlé d'un « problème de civilisation qui existe chez nous depuis 25 ans ».

Il a néanmoins dit discerner dans la Loi 160 « une espèce d'antisindicalisme primaire, pour ne pas dire de primauté, que nous voyons dans le double langage de ce gouvernement... »

Intervenant en fin de soirée au Salon bleu, Robert Bourassa a fait l'historique des conflits vécus depuis 1964 dans le secteur public. Il a dit du Québec « qu'il vit depuis plus d'une génération une escalade dans la désobéissance civile ».

Dans le dossier des soins de santé, « le rapport de force est inégal: l'État a le dos au mur lorsqu'on négocie dans un secteur de services essentiels. Il nous fallait agir et respecter les engagements sur lesquels nous avons été élus », a ajouté le premier ministre.

M. Bourassa a conclu: « C'est vrai que c'est notre troisième loi spéciale en moins d'un an. Mais chaque fois qu'il nous faudra poser de tels gestes pour l'équilibre de notre société, nous le ferons ».



Le débrayage des syndiqués de la Fédération des affaires sociales (CSN) s'est effectué sans incident devant les divers établissements hospitaliers et centres d'accueil du Québec. Une exception: une employée du centre hospitalier Sainte-Marie, de Trois-Rivières, Mme Céline Bourassa a été blessée lorsqu'une camionnette a foncé sur un piquet de grève près de cette institution.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

HAÏTI

SUITE DE LA PAGE A 1

Toutes les victimes résidaient à la Gonaïve, où vivent quelque 50000 personnes.

Le traversier était exploité par des intérêts privés, et une enquête a été ordonnée par le gouvernement pour déterminer la cause de la tragédie.

Par ailleurs, d'autres informations en provenance de l'île des Caraïbes signalent hier que 2000 personnes, en majorité des chômeurs des quartiers déshérités, ont manifesté contre le gouvernement aux Gonaïves, quatrième ville d'Haïti (152 km au nord-ouest de Port-

au-Prince), en érigeant des barrières sur l'axe routier nord du pays et en prenant d'assaut un poste de police, annonce-t-on dans la capitale haïtienne de source journalistique.

Les manifestants réclamaient également la libération d'un militant de la mission Alpha (organisme d'alphabetisation de l'Eglise catholique en Haïti), Charlot Jaquelin, dont on est sans nouvelles depuis son arrestation à Port-au-Prince le 19 septembre.

Les manifestants s'étaient retirés en fin de journée dans les quartiers populaires de Raboteau et de Jubilé. Aucun blessé n'était signalé en fin de journée.

CSN

SUITE DE LA PAGE A 1

La Fédération des syndicats professionnels d'infirmières et d'infirmiers du Québec a accusé le gouvernement de privilégier la « loi matrique » au lieu de donner des mandats significatifs à ses négociateurs.

Les réactions n'étaient pas toutes négatives. Le Conseil du patronat du Québec, tout en rappelant que la population est généralement contre la grève dans les hôpitaux, jugeait que le gouvernement, après le déclenchement de ce conflit, avait « l'obligation morale d'agir ».

L'Association des hôpitaux du Québec a donné son appui

« sans réserve » au gouvernement. « Une loi spéciale est non seulement souhaitable mais nécessaire pour que cesse le mouvement de désobéissance civile et pour éviter que notre réseau de santé ne sombre dans le chaos le plus complet. Les services de santé doivent être assurés de façon complète, intégrale et ininterrompue. » Le Comité provincial des malades a accusé les syndicats de se servir de « l'impuissance et la souffrance des malades comme tremplin de lutte ».

Mme Monique Simard, vice-présidente de la CSN et responsable des négociations du secteur public, juge la loi « répressive et excessive » tant au niveau des amendes qu'au ni-

veau des sanctions. Le geste du gouvernement, a-t-elle dit, est démesuré par rapport aux actions entreprises par les syndicats, membres de la Fédération des affaires sociales et celle des professionnels salariés et cadres du Québec. Ces deux fédérations vont déposer des requêtes en Cour supérieure pour faire invalider l'ordonnance du Conseil des services essentiels interdisant la grève de leurs membres.

D'autant plus, a-t-elle rappelé, qu'il ne s'agissait pas d'une grève surprise. Les actions prévues par la CSN — y compris la grève de 24 heures — étaient connues de la population depuis au moins un mois. La CSN a dénoncé l'attitude du gouvernement qui cherche à dramatiser

la situation « en se servant lui-même des malades ». La centrale ne renonce pas à son droit de grève. En fin de semaine, ses syndicats se réuniront pour évaluer leur prochaine stratégie afin de mettre de la pression sur le gouvernement.

M. Yves Lessard, président de la Fédération des affaires sociales de la CSN, a déclaré que le gouvernement semble oublier l'essentiel, soit les négociations. Or, à ce chapitre, il a noté que le gouvernement ne bouge pas et maintient toujours son offre de hausser de 3,5 p. cent les salaires de ses 300000 salariés pour 1986. La CSN demande une hausse de 6,5 p. cent. Même sur des clauses secondaires, a-t-il dit, peu de progrès ont été enregistrés.

Rectificatif

Une personne qui possède du sang du groupe O négatif peut en donner et en recevoir, affirme un porte-parole de la Société canadienne de la Croix Rouge.

Lors d'une entrevue, M. Jean Maréchal, qui a donné du sang 175 fois depuis 1962, avait dé-

claré à LA PRESSE que seulement 15 p. cent de la population du monde avait du sang du groupe O négatif et que ces personnes pouvaient en donner mais non en recevoir.

Autre précision: dans la légende qui accompagnait hier la photo à ce sujet, M. Maréchal apparaissait à gauche et non à droite. Nous nous excusons de cette inadvertance.

Prix du mérite à Naomi Bronstein



Mme Naomi Bronstein a reçu, hier soir, le Prix au mérite de la fondation Jean-Louis Lévesque pour sa contribution « à bâtir un monde meilleur et à préserver la vie elle-même ». Rappelons que Mme Bronstein et son mari Herbert ont fondé Heal The Children il y a trois ans. Ce mouvement bénévole a sauvé des dizaines d'enfants malades, majoritairement des jeunes cardiaques venus du Sud-est asiatique que Mme Bronstein va chercher, assiste et fait soigner grâce à la collaboration de nombreux donateurs et d'une cinquantaine de familles d'accueil. Le prix de \$100 000, créé en octobre 1980, est offert annuellement pour une période de dix ans. Les récipiendaires sont choisis pour leurs réalisations exceptionnelles dans une des sphères d'activité suivante: les arts, les sciences naturelles et les oeuvres sociales, la recherche médicale ou scientifique, les affaires, l'industrie, le sport et les communications.

photo Denis Coulville, LA PRESSE

La Quotidienne à trois chiffres 738 à quatre chiffres 8953

LA MÉTÉO

Mercredi 12 novembre
AUJOURD'HUI: Min.: -3° Max.: 3°
ENSOLEILLÉ EN MATINÉE.
ENNUAGEMENT PAR LA SUITE.
DEMAIN: CIEL VARIABLE



46-3-01

Québec

Min.	Max.	Aujourd'hui	
Abitibi	-15	-5	Ens., neige
Outaouais	-5	2	Ens., enneig.
Laurentides	-10	0	Ens., enneig.
Cantons de l'Est	-3	3	Dég., ens.
Mauricie	-3	3	Ens., enneig.
Québec	-6	2	Ens., enneig.
Lac-Saint-Jean	-11	-3	Ciel variable
Rimouski	-6	0	Ens., nuageux
Gaspésie	-8	0	Faible neige
Bas-Caraïbe	-9	-2	Dég., ensol.
Sept-Îles	-9	-2	Dég., ensol.

Canada

Min.	Max.	Aujourd'hui	
Victoria	2	4	Bruine
Edmonton	-15	-11	Neige
Regina	-24	-10	Grêle
Winnipeg	-26	-16	Grêle
Toronto	1	7	Bruine
Fredericton	-8	8	Ennuagement
Halifax	-3	10	Ennuagement
Charlottetown	-4	9	Ennuagement
Saint-Jean	-1	8	Pass. nuageux

États-Unis

Min.	Max.	N.-Orléans	Min.	Max.	
Boston	1	12	N.-Orléans	19	25
Buffalo	-1	4	Pittsburgh	0	6
Chicago	-5	6	S. Francisco	11	22
Miami	24	30	Washington	6	12
New York	3	13	Dallas	2	12

les capitales

Min.	Max.	Min.	Max.		
Amsterdam	11	12	Madrid	2	20
Athènes	4	17	Moscou	0	1
Acapulco	26	33	Mexico	9	24
Berlin	4	12	Oslo	8	11
Bruxelles	4	11	Paris	8	17
Buenos Aires	11	19	Rome	5	20
Copenhague	10	10	Saoul	1	10
Genève	0	15	Stockholm		
Hong Kong	16	19	Tokyo	10	16
Le Caire	12	20	Trinidad	23	27
Lisbonne	10	19	Vienne	2	11
Londres	13	14			

AGRESSIONS SEXUELLES Les inculpés sont libérés sous caution

Le juge Joseph Tarasofski, de la Cour des sessions de la paix, à Montréal, a autorisé hier la remise en liberté sous cautionnement de sept personnes dénoncées en rapport avec des agressions sexuelles survenues dans un centre d'accueil de Montréal.

L'enquête préliminaire a été fixée pro forma au 5 décembre. Les prévenus, cinq femmes et deux hommes, doivent répondre à un total de 180 accusations d'agression sexuelle, d'attentat à la pudeur, menaces et voies de fait sur 16 bénéficiaires de l'institution.

Les victimes présumées sont des enfants des deux sexes âgés de six à 16 ans.

Les prévenus sont Suzanne Trépanier, 44 ans, son mari, Jean-Marc Trépanier, 50 ans, Jacqueline Rivest, 54 ans, Denise St-Pierre, 28 ans, Gertrude St-Laurent, Lucie Roberge et Pierre Beaupré.

Le tribunal leur a interdit de communiquer entre eux, sauf en présence de leur avocat. Il leur est également interdit de communiquer avec tout enfant ayant séjourné au centre d'accueil en question.

Le juge Tarasofski a aussi émis une ordonnance interdisant de dévoiler le nom de l'institution de même que le contenu de la preuve à l'enquête sur la remise en liberté des inculpés. — Presse Canadienne

Abbé accusé de grossière indécence: deux ans de liberté surveillée

CORNWALL (PC) — L'abbé Gilles Deslauriers, qui s'était reconnu coupable de quatre chefs d'accusation de grossière indécence, a été condamné lundi à deux années de liberté surveillée.

Conformément à cette sentence, le prêtre âgé de 49 ans devra se présenter régulièrement à un agent de probation ainsi qu'à l'évêque du diocèse de Hull, Mgr Adolphe Proulx. Il sera également sous les soins d'un psychologue.

En prononçant la sentence, le juge Fernand Gratton, de la Cour de district de Cornwall, a signalé que l'offre de l'évêque de Hull de se porter garant de l'abbé Deslauriers «démontrait qu'il avait confiance dans l'avenir de l'ecclésiastique».

Radar en panne dans la région

Le radar servant au contrôle du trafic aérien dans la région de Montréal est tombé en panne hier après-midi, mais un porte-parole du ministère des Transports a fait savoir que le système de soutien avait pu prendre la relève sans difficulté.

Le représentant du ministère, Barry Downing, a précisé que la panne, qui a affecté les trois aéroports de la région — Dorval, Mirabel et Saint-Hubert — avait été provoquée par le bris de l'un des joints d'une antenne de radar.

Le système de soutien étant moins efficace que celui qui est utilisé en temps normal, les vols ont dû être séparés par des intervalles légèrement plus longs, ce qui a occasionné des retards de 5 à 10 minutes dans les arrivées et les départs.

L'homme est fait pour trois siestes par jour

MUNICH, RFA (AFP) — Pour avoir démontré que l'homme était programmé physiologiquement pour faire trois siestes par jour, deux chercheurs de l'institut ouest-allemand Max-Planck de psychiatrie à Munich (sud de la RFA) ont reçu le Prix de la société européenne pour la recherche sur le sommeil.

Ce prix, décerné hier pour la première fois et doté de \$4.000 de récompense par la société basée à Munich, a été attribué à MM. Juergen Zulley et Scott Campbell.

Doré sera maire le 20 novembre

Un premier pas a été fait hier en vue du transfert du pouvoir, alors que le maire nouvellement élu de Montréal, Jean Doré, rencontrait le maire sortant, Jean Drapeau.

MARIANE FAVREAU

Après cette entrevue à l'hôtel de ville, Jean Doré a déclaré que la réunion d'environ quarante minutes avait été «très chaleureuse et coopérative».

Il y a été convenu, déclarait-il, que la prestation du serment du nouveau maire et des conseillers aurait lieu le 20 novembre, dans le grand hall de l'hôtel de ville. C'est à ce moment-là que Jean Doré deviendra officiellement maire de Montréal. Dès lors, il devrait s'installer au bureau du maire, et jouir de tous les droits et privilèges de premier magistrat de la ville.

M. Doré n'a eu que des paroles bienveillantes à l'égard de son prédécesseur auquel il pourrait même faire appel en cas de besoin. «Le maire Drapeau s'est montré très coopératif. C'est un homme qui a beaucoup d'expérience et il n'est pas exclu qu'on fasse appel à lui sur certaines questions», a précisé M. Doré.

La nouvelle administration n'entend cependant pas lui réserver un rôle précis, mais pourrait le considérer «comme une personne ressource», disponible au besoin. M. Drapeau aurait d'ailleurs offert sa collaboration au futur maire, mais sans lui donner de conseils, précise Jean Doré en réponse à une question.

«Il a offert son aide pour tout ce qui peut aider à la compréhension des dossiers et faciliter l'accès à l'information», de dire M. Doré. De son côté, M. Drapeau prendra ses quartiers à son bureau privé, rue Sherbrooke.

Au sortir de la réunion d'hier, M. Doré signalait qu'il n'y a aucun dossier urgent en cours qui demanderait son intervention rapide.

Mais c'est après sa rencontre d'aujourd'hui avec le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, qu'il aura une meilleure idée des dossiers en cours. Il compte obtenir de M. Lamarre une vue globale de l'administration, explique-t-il.

S'il s'étonne un peu que M. Lamarre ait déclaré à LA PRESSE que l'avant-projet de budget 1987 prévoit une marge de manœuvre pour la diminution du taux de taxe ou l'abolition de la taxe d'eau, M. Doré s'est contenté de déclarer: «On verra bien.»

M. Doré veut aussi rencontrer dans les prochains jours les différents chefs de service, à commencer par le directeur du personnel et celui des finances qui occu-

pent des fonctions clés dans la machine municipale.

De plus, le directeur de cabinet du nouvel élu, M. Jean-Robert Choquet, poursuivait hier avec le chef de cabinet du maire Drapeau, M. Pierre Gascon, la mise au point de l'agenda de M. Doré pour les prochains jours.

Ils doivent préciser les modalités des diverses rencontres que M. Doré compte avoir avec les administrateurs sortants et les directeurs de service. Et M. Choquet devait obtenir l'information nécessaire pour l'organisation plus formelle de la transition d'une administration à l'autre.

Enfin, après quelques mois d'une campagne électorale épuisante, marquée par la naissance d'un bébé, Jean Doré prend trois jours de congé, à partir de jeudi soir. Son dernier week-end d'homme libre, avant que ne pese sur ses épaules la charge du pouvoir!



photo P.-H. Talbot, LA PRESSE

Hubert Falardeau s'est adressé à Jean-Paul II pour obtenir la permission de redevenir vicaire. «L'Église se préoccupe du sort des prisonniers, des pauvres, des lépreux, des malades mentaux et même des homosexuels; le sort des ex-prêtres, choisis du Christ, ne mérite-t-il pas un meilleur traitement?» demande-t-il.

Avec femme et enfants, l'ex-abbé Falardeau veut redevenir vicaire

Durant les années 70, à Montréal, l'abbé Hubert Falardeau, alors vicaire à la paroisse Saint-Enfant-Jésus-du-Mile-End, était en quelque sorte l'abbé Pierre des zones grises de la métropole.

FLORIAN BERNARD

Après avoir côtoyé la richesse des quartiers bourgeois de Westmount pendant qu'il était vicaire à Saint-Léon, il découvrirait l'ampleur de la pauvreté de l'une des zones les plus démunies de Montréal. Mais à la même époque, il tombait aussi follement amoureux d'une femme divorcée et mère de trois enfants.

Jugeant «qu'il valait mieux se marier que de brûler en enfer», comme il l'écrivait à l'Archevêque de Montréal en citant saint Paul, l'abbé Falardeau demandait sa sécularisation et épousait l'élu de son cœur. Aux trois enfants qui constituaient déjà sa famille, il en ajoutait un quatrième, «fruit légitime de l'amour», une fillette qui a aujourd'hui 13 ans.

Puis, l'ex-prêtre du diocèse de Montréal s'expatriait durant une dizaine d'années à Vancouver, refuge de tant de Québécois, où il devenait agent de probation pour le système des pénitenciers du Canada.

Aujourd'hui âgé de 63 ans, Hubert Falardeau est rentré au Québec et vit avec sa famille à McMasterville, sur le bord du Richelieu. Ayant perdu son emploi au gouvernement fédéral à cause d'un stress qu'il attribue pour une bonne part à son ancienne condition de prêtre détroqué, Hubert Falardeau est chômeur. Mais il veut réintégrer sa charge de vicaire. Pour y arriver, il n'hésite pas à recourir aux grands moyens.

Lettre à Jean-Paul II

Le 3 novembre dernier, à la suite de la décision de la Conférence des évêques du Canada d'étudier la possibilité d'admettre des pasteurs anglicans mariés au sein du clergé catholique, l'ex-abbé Falardeau adressait une lettre au pape, lui demandant sa réadmission au sein de l'Église de Montréal.

«Depuis ma laïcisation et mon subsequent mariage civil, ma plus grande peine est de ne pouvoir m'approcher du corps et du sang du Christ à la sainte messe. Comme un paria, je me tiens à l'arrière de l'église alors que tous sont invités à participer à la communion.»

M. Falardeau raconte au Saint-Père qu'en Colombie-Britannique, il a rencontré une communauté chrétienne anglicane qui l'a accueilli ainsi que sa famille à la sainte table, sans poser de questions et sans restrictions. «Le pas suivant aurait été pour moi de demander mon admission dans le clergé anglican qui reconnaissait mon ordination valide *Sacerdos in Aeternum*».

L'ex-prêtre demande ensuite au pape: «Me faut-il devenir prêtre anglican pour pouvoir me rapprocher une fois de plus du Christ de mon ordination? Ne serait-il pas plus simple de réintégrer dans l'Église tous les prêtres qui, comme moi, n'ont pas vu de mal à aimer une femme et à élever leurs enfants dans la tradition chrétienne?»

Selon M. Falardeau, les prêtres qui ont été forcés de quitter leurs charges à cause de l'amour d'une femme et du désir de fonder un foyer sont les parias de l'Église. Il ajoute: «L'Église se préoccupe du sort des prisonniers, des pauvres, des lépreux, des malades mentaux et même des homosexuels; le sort des ex-prêtres, choisis du Christ, ne mérite-t-il pas un meilleur traitement?»

L'Église, a ajouté M. Falardeau, est en proie à une grave crise de vocations. Beaucoup de jeunes sont détournés de l'appel du Christ parce qu'ils ne conçoivent pas que l'on doive sacrifier l'amour d'une femme pour dispenser les sacrements. Si l'Église reprenait à son service les anciens prêtres détroqués qui ont conservé la Foi, beaucoup de paroisses pourraient revivre et la crise des vocations serait amoindrie. «Les ex-prêtres pourraient de nouveau prêcher la Bonne Nouvelle et les Béatitudes et parler en connaissance de cause de la famille et de l'éducation des enfants.»

SURTAXE DE 1980

La CUM n'a pas à rembourser les contribuables

Le juge Roland Durand, de la Cour supérieure, a décidé hier que la CUM, la ville de Montréal et 29 municipalités n'auront pas à rembourser leurs contribuables pour avoir levé un impôt foncier trop élevé en 1980, comme le prétendait un agent de voyage qui avait intenté auprès du tribunal des procédures en son nom et au nom de tous les contribuables propriétaires de biens immobiliers cette année-là.

JOYCE NAPIER

Dans son arrêt, le juge a noté que cette requête est vite devenue un «ardu sujet», fort difficile à comprendre. La requête avait été déposée cet été par Andrew Gorham, de la rue de Seve, à qui le Fonds d'aide au recours collectifs avait accordé \$20 000 pour défendre sa thèse.

Le tribunal a bloqué ce recours collectif à sa première étape en soulignant que M. Gorham ne pouvait représenter les autres propriétaires parce qu'ils n'étaient pas tous dans la même situation, comme l'exige un recours de cette nature.

De plus, le tribunal a invoqué les «délais raisonnables» en soulignant que le requérant voulait faire valoir ses droits plus de cinq ans après le fait.

On sait que M. Gorham prétend qu'en 1980, 30 municipalités de la CUM, dont Montréal, avaient imposé des taxes trop élevées à tous les propriétaires de biens immobiliers qui s'étaient adressés à la Cour supérieure pour se faire rembourser.

Il avait noté, lorsque le Fonds d'aide lui avait accordé \$20 000 en juillet dernier, que s'il gagnait sa cause, la CUM devrait rembourser de \$70 millions à \$100 millions à au moins 34 000 propriétaires, qui comme lui, avaient été «surtaxés».

Pour l'année fiscale 1980, M. Gorham avait versé \$1 570 en taxes, comprenant impôt foncier et spéciaux pour sa propriété, rue de Seve, évaluée alors à \$49 050. S'il avait gagné sa cause, la ville de Montréal aurait dû lui remettre quelque \$280.

L'agent de voyage, qui plaidait au nom des 34 000 autres propriétaires comme

lui, prétendait qu'en 1980, Montréal, comme bien d'autres municipalités, avait omis de réduire de 19 p. cent l'évaluation foncière, comme l'exigeait la nouvelle Loi sur la fiscalité municipale adoptée fin 1979. Ainsi, disait-il, les propriétaires montréalais avaient payé cette année-là des impôts fondés sur 100 p. cent de la valeur réelle de leur maisons ou immeubles alors que selon la nouvelle loi, on ne devait les taxer que sur 81 p. cent de la valeur réelle de leur propriété, soit la proportion médiane établie par la loi.

Lorsque la cause a été entendue, les 8 et 9 octobre dernier, le juge Durand a eu droit, dit-il, à «un cours magistral» sur cette loi provinciale fixant une proportion médiane pour l'impôt foncier. Cette loi avait été adoptée notamment pour permettre désormais plus facilement à un contribuable de déterminer si l'évaluation de son immeuble est raisonnable.

Le juge a souligné d'ailleurs dans son arrêt que Me Jean Pélouin, l'avocat de la Ville de Montréal, lui avait grandement simplifié la tâche et facilité sa compré-

hension en lui faisant un schéma pour lui expliquer le concept «ardu» de la proportion médiane «la clé de voûte de cette requête».

Pour mieux expliquer l'idée de la médiane, Me Pélouin avait effectivement comparé le rôle d'évaluation au firmament, la médiane est la Voie Lactée.

Rappelons que cette «médiane» dont il est question avait déjà fait des dégâts l'année dernière. En effet 300 contribuables corporatifs, avaient contesté devant les tribunaux l'imposition de cette «surtaxe». Ils devaient avoir gain de cause, et en avril 1985, la ville de Montréal avait été condamnée à rembourser \$8 millions à ses sociétés pour des taxes foncières perçues en trop. À cela s'était ajouté l'intérêt, ce qui avait porté le montant à quelque \$15 millions.

À cette époque, les journaux avaient rapporté les propos de Jean Doré, alors chef du RCM, qui avait noté que tous les contribuables montréalais auraient eu droit au remboursement s'ils avaient été informés de leurs droits.

NOUVELLES FRONTIÈRES

PARIS
À PARTIR DE
299\$
VOL ALLER-RETOUR

MARTINIQUE
GUADELOUPE
VOL ALLER-RETOUR
À PARTIR DE
369\$

288-4800

1130 DE MAISONNEUVE O.
MÉTRO PEEL
PERMIS DU QUÉBEC

GRÈVE DANS LES CENTRES HOSPITALIERS

Dehors, la parade des pancartes; dedans, on se serait cru dimanche

...MAIS DES VIEILLARDS ET « CHRONIQUES » ÉCOPENT

Dans sa chambre de l'hôpital Notre-Dame-de-Lourdes pour malades chroniques, Mme Marie-Anne Girard hésite devant son plateau fumant, qui sent pourtant bon. Elle boude, à

HUGUETTE ROBERGE

cause de la vaisselle et des fourchettes jetables, faute de main-d'œuvre à la cuisine. Les fourchettes jetables, « c'est du nouveau ! Mais j'ai pas sûr d'aimer ça ! » fait-elle en repoussant le tout.

S'il y avait foule et piquets devant les hôpitaux généraux visés hier, par contre à l'intérieur, on se serait cru dimanche. Ce sont surtout les hôpitaux de soins prolongés, comme Notre-Dame-de-Lourdes, et les centres d'accueil qui ont été débrayés.

La journée s'est plutôt bien passée dans les hôpitaux généraux comme Fleury et Maisonneuve-Rosemont que la PRESSE a visités tôt dans la matinée; il y avait moins de patients qu'à l'ordinaire. L'administration n'ayant par prudence admis aucun patient électif depuis lundi. Tout se passait comme durant une journée de week-end, les cliniques externes étant fermées et les salles d'opérations ne s'ouvrant que pour les cas d'urgence.

Partout, les directions se sont appuyées sur l'illégalité du débrayage pour refuser les propositions syndicales de maintien des

services essentiels, choisissant plutôt de mobiliser leurs cadres pour un sprint de 24 heures. Ainsi, à Maisonneuve-Rosemont, quelque 240 cadres assureraient le remplacement des syndiqués réguliers aux cuisines et auprès des malades.

Une atmosphère de « bonne humeur fébrile » planait sur ce jeu de chaises musicales, le moral des cadres étant toujours d'autant plus haut que leur embrigadement promet d'être court... Et cette fois, on savait bien qu'une loi spéciale allait tout « arranger » le jour même.

De « légers inconvénients »

La situation était moins drôle dans les hôpitaux de soins prolongés et les centres d'hébergement, dont les clientèles de plus en plus lourdes ne peuvent être réduites. Comme d'habitude, les personnes hébergées dans ces établissements sont celles qui subissent le plus d'inconvénients d'un arrêt de travail, même si peu d'entre elles ont la force de s'en plaindre.

Moins drôle, mais pas vraiment dramatique, la situation, si on en croit les cadres mobilisés et les grévistes. On s'entend dans les deux camps pour qualifier de « mineures » les difficultés éprouvées hier par les malades et personnes âgées, soit quelques légers retards dans la livraison des repas, et l'obligation de se passer des soins dits « spéciaux ».

« Là où il y a normalement dix employés, aujourd'hui nous ne sommes que trois auprès des malades. On ne pourra certaine-

ment pas leur couper les ongles, ou leur donner leur grand bain hebdomadaire, ou leur shampooing. On ne changera leurs draps que s'ils sont souillés. Et ceux qui ont besoin d'aide pour sortir de leur lit risquent d'y rester toute la journée », glisse Mme Nicole Bastien, directrice générale de l'hôpital Notre-Dame-de-Lourdes, improvisée chef des cuisines. C'est là que le Père Benoît Breton, l'aumônier, officie... à la louche.

Cet hôpital de soins prolongés compte 222 malades qui ont en moyenne 78 ans et dont la majorité se trouvent en phase terminale. On y enregistre 75 décès par année.

Midi. Au menu, vol-au-vent de poulet, filet de sole sauce aux prunes, glace à la vanille. On a regroupé au solarium quelques dames que leurs enfants sont venus faire manger à la cuiller. Dans ce rôle, on a aussi fait place à des bénévoles, comme M. Jean Sauriol, ou Mme Rose Varin, qui reviendront pour le repas du soir, même si certains vieux, sous le coup de la surprise

et de la confusion, ne leur ont pas fait la tâche facile.

À la Résidence Maison-Neuve, qui héberge quelque 275 personnes âgées, la file s'allonge à la cafétéria où les bénéficiaires du centre de jour, M. Napoléon Brière entre autres, prennent leur mal en patience. « Ces gens-là ne sont pas habitués à faire ce travail », dit-il en parlant des cadres affectés à la cuisine.

Devant ce centre d'accueil, les syndiqués promettent leurs pancartes. Parmi eux, Fernande Bertrand, une de ces « préposés aux bénéficiaires », des femmes en immense majorité, dont on sait qu'elles sont à la fois assignées aux pires besognes quotidiennes et... les employés les plus mal payés du système.

Elle insiste: « Bien sûr que nos vieux et nos vieilles ne sont pas traités comme d'habitude aujourd'hui. Pourtant c'est pour eux, pour eux d'abord, que nous nous battons. Pour qu'ils aient de meilleurs services. Il n'y a pas d'autre moyen. Quand on crie de l'intérieur, personne ne nous entend ! »



À l'hôpital Notre-Dame-de-Lourdes, Elvira Pinelli est venue faire la toilette de sa mère, Lucia Dire, et l'aider à manger.

photo Jean Goupil, LA PRESSE

Les cadres ont pris la relève

Les grèves d'un jour qui devaient se tenir hier dans 76 établissements de santé et de services sociaux, auraient finalement, sous le coup appréhendé de la loi spéciale, touché plus de 275 établissements de ce vaste réseau, en plus d'entraîner dans leur sillage un certain nombre d'infirmières.

HUGUETTE ROBERGE

Quelque 90 hôpitaux ont, selon l'Association des hôpitaux, été touchés par les grèves tournantes ou spontanées, dont 35 dans la région de Montréal et une quinzaine dans la région de Québec. Les débrayages imprévus, même ceux des infirmières, n'ont cependant pas affecté les soins aux malades hospitalisés.

Les premiers bilans établis par différentes instances, dont la Fédération des affaires sociales (CSN), les associations d'établissements (hôpitaux, centres d'accueil, CSS, CLSC) et le ministère de la Santé et des services sociaux comportent plusieurs données contradictoires. Un peu partout, on a du mal à broser un tableau juste de la situation, les services essentiels ayant été assurés dans des proportions extrêmement variables, allant de 0 à 65 p. cent dans les divers établissements.

Selon l'AHQ, l'action des infirmières, qui n'ont observé que deux courtes périodes de débrayage en fin d'après-midi et en fin de soirée, a rendu le fonctionnement des hôpitaux plus difficile, sans pour autant les paralyser complètement ou compromettre sérieusement les soins aux patients.

Même scénario à Urgences Santé de Montréal qui a connu une journée à peu près normale, avec un volume près de la moyenne de 800 appels quotidiens pour cette période de l'année.

Selon un porte-parole d'Urgences Santé, tous les services y sont tenus pour essentiels. Aussi l'arrêt de travail d'une vingtaine de répartiteurs, de midi à minuit, et celui des infirmières en après-midi et en soirée, a-t-il été aussitôt compensé par l'apport de cadres, chefs de services et d'équipes de soins, possédant toutes les qualifications requises.

Du côté des centres d'accueil, il semble que 24 aient été affectés par les débrayages des syndiqués CSN dans huit régions du Québec, dont une douzaine dans la grande région de Montréal. On estime à environ 50 p. cent les services essentiels assurés au chapitre des soins directs à la clientèle de ces centres d'hébergement, à 15 p. cent aux services alimentaires et à 0 p. cent aux autres services de soutien (entretien).

Les Centres de services sociaux (CSS) et les Centres locaux de services communautaires (CLSC) auraient également tourné au ralenti sous l'effet des débrayages. Des chiffres provenant du ministère de la Santé et des services sociaux indiquent que le débrayage a touché 60 p. cent des CLSC et 55 p. cent des CSS, mais il demeurerait impossible, au moment de mettre sous presse, d'obtenir un tableau d'ensemble de la situation dans ces établissements.

La Sarre menacée d'une absence totale de soins

LA SARRE (PC) - À la suite d'une épreuve de force avec la direction de cet établissement, la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Thérèse Lavoie-Roux, a nommé, vendredi dernier, un administrateur provisoire au Centre hospitalier Saint-François-d'Assise, de La Sarre, en remplacement du conseil d'administration démissionnaire.

Le tuteur, M. François Godbout, est maintenant confronté à une démission générale des 11 médecins de l'établissement.

Il semble cependant que ces derniers entendent respecter les dispositions de la loi 75, de sorte que la municipalité qui compte 28 000 habitants, en incluant les villages environnants, dispose d'un délai de grâce de 60 jours avant de faire face à une disette totale des services médicaux.

Depuis sa création, il y a une trentaine d'années, cet hôpital

n'avait jamais réussi à recruter à la fois plus qu'un chirurgien général et parfois un anesthésiste, alors qu'une dizaine de spécialistes (chirurgie-générale, anesthésie, pédiatrie, gynéco-obstétrique, médecine interne, psychiatrie, radiologie) composent la brochette minimale de base pour un établissement de cette importance.

« Un minimum décent pour assurer des services de base », a expliqué le directeur-général du Conseil régional de la santé et des services sociaux d'Abitibi-Témiscamingue, Raynald Bergeron.

Au cours des derniers mois, le centre hospitalier s'était assuré les services de sept spécialistes en bonifiant leur rémunération provenant de la Régie de l'assurance-maladie du Québec d'un montant forfaitaire pris à même le budget de fonctionnement de l'hôpital.

GOOD YEAR

PNEUS D'HIVER HAUTE TRACTION AVANTAGEUX



BAS PRIX COURANT

Pneu toutes saisons économique
à partir de **49⁹⁵**

Le pneu Tempo est le radial toutes saisons économique de Goodyear. Sa nouvelle bande de roulement plus large offre traction impeccable à l'année et long kilométrage.

TIEMPO			
DIMENSION	PRIX	DIMENSION	PRIX
P155/80R13	49.95	P205/75R14	77.95
P165/80R13	59.95	P205/75R15	80.95
P185/80R13	69.95	P215/75R15	85.95
P185/75R14	73.95	P225/75R15	91.95
P195/75R14	74.95	P235/75R15	95.95



PRIX RÉDUIT

Pneu toutes saisons ceinturé d'acier
à partir de **56⁹⁵**

La bande de roulement ceinturée d'acier de conception spéciale du pneu Arriva offre traction toute saisons et roulement doux et confortable.

ARRIVA			
DIMENSION	PRIX	DIMENSION	PRIX
P155/80R13	56.95	P195/75R14	77.95
P165/80R13	63.95	P205/75R14	81.95
P175/75R13	75.95	P215/75R14	93.95
P175/80R13	72.95	P205/75R15	89.95
P185/80R13	73.95	P215/75R15	91.95
P175/75R14	73.95	P225/75R15	98.95
P185/75R14	76.95	P235/75R15	99.95



PRIX RÉDUIT

Radial d'hiver économique
à partir de **57⁹⁵**

Le Viva XG est doté d'une bande de roulement à grosses barrettes page de grande manœuvrabilité pendant tout l'hiver.

VIVA XG			
DIMENSION	PRIX	DIMENSION	PRIX
P155/80R13	57.95	P195/75R14	78.95
P165/80R13	60.95	P205/75R14	81.95
P175/80R13	64.95	P205/75R15	87.95
P185/80R13	69.95	P215/75R15	91.95
P175/75R13	63.95	P225/75R15	96.95
P185/75R14	76.95	P235/75R15	99.95

BATTERIE

La Powergard est la meilleure batterie sans entretien de Goodyear. Elle offre jusqu'à 40% plus de puissance de mise en marche que les batteries d'équipement d'origine.

Batterie du Groupe 71

75⁵⁰

pose comprise

GARANTIE AU PRORATA DE 60 MOIS

GARANTIE À L'ÉCHELLE NATIONALE

Notre confiance en la qualité de nos produits nous permet de garantir tout les pneus Goodyear contre les défauts partout où vous allez en Amérique du Nord.

ENTRETIEN DES FREINS AVANT À DISQUE

Notre entretien garanti comprend la pose de plaquettes de freins avant neuves, le réglage des roulements des roues et le ponçage des rotors avant. Nous vérifions toutes les autres pièces des freins et ferons l'essai sur route du véhicule.

Le prix peut varier pour les voitures à traction avant.

Plaquettes métalliques de disques : 15.00 \$ en sus.

89⁹⁵

la plupart des voitures

GARANTIE DE 40 000 KM/24 MOIS

POSE COMPRISE

PERMUTATION DES PNEUS

Nous démonterons vos pneus d'été et poserons vos pneus d'hiver. Équilibrage et corps de valves en sus.

Seulement **2⁹⁹**

chaque la plupart des voitures et des camionnettes

GARANTIE DE 9 000 KM/90 JOURS

PROTECTION CONTRE LES RISQUES ROUTIERS

Protégez votre placement en pneus. Informez-vous du sort du programme de protection en option de Goodyear contre les risques routiers là où vous achetez vos pneus Goodyear.

HÂTEZ-VOUS ! LE SOLDE SE TERMINE LE 30 NOVEMBRE.

<p>MONTRÉAL 9170, rue Sherbrooke est 352-2662 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00</p>	<p>5135, av. Papineau 527-8664 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00</p>	<p>LAVAL-CHÔMEDEY 1250, boul. Labelle 688-3575 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00</p>	<p>VERDUN 4000, av. Verdun 781-4569 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00</p>	<p>DOLLARD-DES-ORMEAUX 4910, chemin des Sources 684-9532 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00</p>	<p>CENTRES DE CAMIONS GOODYEAR ST-LAURENT 1340, montée de Liesse 334-9312 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine</p>
<p>5750, Côte-de-Liesse 731-6471 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00</p>	<p>MONTRÉAL CENTRE-VILLE 11, boul. de Maisonneuve est 849-8031 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00</p>	<p>LAVAL-PONTVIAU 366, boul. des Laurentides 667-0210 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00</p>	<p>CHÂTEAUGUAY 104, boul. d'Anjou 691-3160 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00</p>	<p>ST-MICHEL 3845, rue Jean-Talon est 729-4394 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00</p>	<p>ANJOU 8301, boul. Métropolitain 354-7444 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine</p>
<p>2615, rue Ontario est 527-8364 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00</p>	<p>ST-LÉONARD 9255, boul. Lacordaire 325-3280 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00</p>	<p>LA SALLE 1870, av. Dollard 363-0633 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00</p>	<p>LONGUEUIL 85, boul. Ste-Foy 679-5250 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00</p>	<p>AHUNTSIC 10220, boul. St-Laurent 381-2591 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00</p>	<p>DÉTAILLANT INDÉPENDANT W. GORDON INC. 2125, boul. Cavendish 481-7771 De 7 h 00 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 00 à 17 h 00</p>

• GARANTIE À L'ÉCHELLE NATIONALE • PORTEZ LE TOUT À VOTRE COMPTE

Santé : la Commission Rochon avisera sur le droit de grève

MAIS SA POSITION RISQUE DE VENIR TROP TARD

Dans son rapport final, la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux se prononcera vraisemblablement sur le droit de grève dans le domaine de la santé, a indiqué hier son président Jean Rochon.

MAURICE GIRARD
de la Presse Canadienne

Comme plusieurs recommandations qui doivent être rendues publiques à l'automne 1987, la position de la commission sur les débrayages dans le réseau des affaires sociales risque cependant de venir trop tard.

Déjà, on sait que le gouvernement Bourassa a clairement indiqué - et la loi spéciale d'hier l'illustre abondamment - son intention de retirer le droit de grève pour tout le secteur de la santé.

Cette proposition fait partie intégrante du programme du Parti libéral du Québec et, de-

puis son élection, le premier ministre a renouvelé son intention d'agir après l'actuel round de négociations qui doit se terminer d'ici la fin de l'année. Un projet pourrait être présenté à la session du printemps prochain.

Hier, en conférence de presse, Jean Rochon a précisé que la question des relations de travail dans le réseau des affaires sociales serait abordée sous trois aspects: l'organisation du travail, les climats de travail et la formation et le rôle des gestionnaires. Mais, c'est avec beaucoup de circonspection que la question du droit de grève sera abordée.

Le président de la commission n'est pas tout à fait convaincu de l'importance de la question pour l'enquête qu'il dirige. Pourtant, de façon cyclique correspondant au renouvellement des conventions collectives, les perturbations dans les services de santé affectent, si non physiquement, du moins moralement les bénéficiaires.

« Nos travaux devraient nous permettre de mieux documenter la place que ça (les grèves) prend dans les relations de travail et si on peut appuyer des recommandations par des éléments concrets et précis de réflexion. Si on ne pense pas qu'on puisse faire autre chose que d'attiser un débat, on ne le fera pas. »

Pour l'immediat, M. Rochon n'a pas voulu commenter la menace que fait peser sur les hôpitaux la Fédération des affaires sociales de la CSN. Si la commission décide de se prononcer sur le droit de grève, elle risque de ne pas faire l'unanimité chez ses membres. Au moins deux commissaires ne semblent pas prêts à accepter une modification du rapport de forces actuel.

C'est à l'occasion de la publication de son programme de recherche, réalisé au coût de \$1,2 million, et de deux dossiers sur la santé mentale et la clientèle de moins de 11 ans que le prési-



Jean Rochon

dent de l'enquête publique a apporté ces précisions.

Des spécialistes, surtout européens, ont été consultés au cours des derniers mois. M. Rochon n'était pas en mesure d'indiquer hier si, comme le prétendent les partisans du retrait du droit de grève, il existe un pays au monde où les débrayages sont permis dans le secteur de la santé. Il s'engage à fournir une réponse ultérieurement. Par contre, les experts internationaux ont confirmé que le Québec possédait « un des meilleurs systèmes au monde », qui est cependant perturbé par « de gros problèmes ».

Le document sur la santé mentale révèle qu'en 1981, les troubles mentaux constituaient la deuxième cause d'hospitalisation au Québec (la première chez les hommes de 25 à 44 ans) mais occupent la première place quant aux coûts directs. De façon inégale selon les régions, on dénombre 13 000 lits réservés aux soins psychiatriques.

« On constate une rupture entre les services offerts à l'intérieur de l'institution et à l'extérieur », souligne le document de 100 pages. Les adultes de 18 à 35 ans seraient particulièrement mal traités. Quant à la désinstitutionnalisation, elle semble davantage liée « au décongestionnement des centres hospitaliers qu'à la réinsertion sociale ».

Pour ce qui est de la clientèle des enfants de moins de 11 ans, la commission Rochon fait, comme d'autres, un constat « décevant » de la situation actuelle de la Loi sur la protection de la jeunesse, qui laisse place à des interprétations différentes. Le document de 160 pages note que « la fréquence des mauvais traitements est probablement plus importante que celle qui ressort des cas déposés et traités par les services sociaux ».



Gérald LeBlanc

Jean Doré a le physique de l'emploi

Moins de vingt-quatre heures après son élection, Jean Doré a rencontré les journalistes, au restaurant Hélène-de-Champlain, sur l'île Sainte-Hélène.

M. Doré est le maire élu, le maire désigné comme on dit, mais il ne sera assermenté et n'entrera en fonction que la semaine prochaine. Il ne convenait donc pas d'inviter les médias d'information à l'hôtel de ville, où siège toujours Jean Drapeau.

Pourquoi alors ne pas avoir donné cette première conférence de presse dans un hôtel du centre-ville ?

Pour des raisons de symbole et de sentiment, m'a expliqué la directrice des communications du RCM, Marielle Seguin. Tout d'abord le merveilleux édifice de l'île Sainte-Hélène, qui abrite le restaurant géré par un entrepreneur privé, appartient toujours à la ville de Montréal.

Et surtout, c'était un retour sentimental pour Jean Doré. C'est en effet au restaurant Hélène-de-Champlain qu'il avait lancé, à la fin de juillet, la campagne électorale qui devait le mener au triomphe de dimanche.

Sur le babillard à l'entrée, on avait inscrit, comme à la fin de juillet, « Jean Doré, conférence de presse ». Juste au dessus de cette indication on avait toutefois ajouté huit nouvelles lettres : « M. le maire ».

Ces petits détails ne sont pas sans importance. En politique, les titres, les symboles et les sentiments ont en effet autant de poids que les colonnes de chiffre et les grandes législations.

C'est ce qui distinguera toujours l'administration publique de l'entreprise privée. Les actionnaires exigent une seule chose de leur gérant : susciter des profits à court, moyen et long terme. Même si le manager était myope-begue-bossu, même s'il était trop gêné pour parler en public, les actionnaires ne s'en plaindraient pas, en autant que l'entreprise soit prospère.

Les électeurs sont plus exigeants. Comme les autres actionnaires, ils exigent de leur gérant une saine gestion de leurs taxes, les deniers publics comme on les appelle.

Ils ont toutefois une autre attente, toute aussi sinon plus importante que la première. Ils veulent se retrouver dans leur gérant, s'identifier à lui en quelque sorte. Ils élisent des hommes et des femmes qui doivent les représenter, qui doivent projeter une certaine image favorable, qui doivent rassembler et cimenter la communauté.

Cette seconde facette est tellement importante qu'elle fait souvent oublier la première. Les électeurs ont le pardon facile pour un leader dont ils sont fiers. C'est ce qui a permis à Pierre Trudeau de se prononcer contre le gel des prix et des salaires durant la campagne électorale pour l'imposer des après son élection. C'est ce qui a permis à René Lévesque de passer de la souveraineté-association à l'indépendance et au fédéralisme renouvelé en moins de quatre ans. C'est ce qui a permis à Jean Drapeau de proclamer l'auto-financement des Olympiades et de laisser aux Montréalais une taxe olympique pour les dix prochaines années.

Les gens aimaient tellement ces leaders qu'ils devenaient incapables d'évaluer leur vraie performance. A l'inverse, Robert Bourassa, le mal-aimé de notre univers politique, n'a jamais pu profiter de son projet avant-gardiste de la Baie James. On n'aimait pas son image et on jugeait négativement même ses bons coups.

Qu'en sera-t-il de notre nouveau maire ? « C'est un beau parleur ! », disait de lui Claude Dupras, avec une pointe d'envie, durant la campagne électorale.

Il faut bien admettre que Jean Doré a le don de la parole, un précieux attribut pour tout leader politique. Il sait tourner les phrases pour remercier son prédécesseur Jean Drapeau, pour féliciter son adversaire Claude Dupras, pour proclamer l'arrivée d'une nouvelle époque à Montréal, pour annoncer sa volonté de passer à l'action.

Il n'est pas encore en fonction et n'avait donc pas grand chose à annoncer lundi après-midi. Il en a profité pour dire, mine de rien, qu'il avait déjà parlé au maire Drapeau, à Michel Hamelin de la CUM, à Robert Bourassa de Québec, à Brian Mulroney d'Ottawa et même à David Peterson de Toronto. Pas mal pour la première demi-journée du nouveau maire.

Le RCM a promis de moderniser et de démocratiser l'appareil municipal. Jean Doré annonce déjà la création d'un secrétariat général au comité exécutif. Pour bien montrer qu'il passe à l'action, il présente le premier titulaire de cette importante fonction. Pierre Le François, présent à la conférence de presse, sera le grand patron de la fonction publique montréalaise. Il sera à Jean Doré ce que Michael Pitfield était à Pierre Trudeau et Louis Bernard à René Lévesque. Jean Doré a aussi révélé que son chef de cabinet serait Jean-Robert Choquet, qui a dirigé sa campagne électorale. Il s'agit de deux postes-clé de l'administration, confiés à des hommes de Jean Doré.

Le message le plus important de la conférence de presse était cependant ailleurs. C'était la première sortie de « Monsieur le maire », la première occasion de vérifier si les électeurs pourront s'identifier à lui, pourront retrouver en lui l'image souhaitée de leur ville.

Jean Doré a le physique de l'emploi. Beau garçon, bien documenté, bon orateur, sûr de lui, il projette l'image du Montréal de la fin du XX^e siècle que son administration promet d'incarner.

Jean Doré appartient à la génération des 35-45 ans qui succède à la vieille garde des notables de quartier et des petits commerçants qui présidaient aux destinées de Montréal depuis un quart de siècle.

C'est ce que les électeurs montréalais ont voulu et c'est ce qu'ils ont eu.

La publicité des professions : l'OPQ demande le feu vert

Après dix ans de réflexion et un an de moratoire consenti par l'ex-ministre de l'Éducation Yves Bérubé, l'Office des professions du Québec (OPQ) demande au gouvernement Bourassa et à son ministre responsable, Claude Ryan, d'autoriser la publicité des différents corps professionnels pour que le consommateur puisse mieux choisir.

André Desgagné, président de l'OPQ, demeure convaincu que « s'il y a encore résistance face à la libéralisation de la publicité, elle est le fait de quelques corporations et qu'elle porte avant tout sur la possibilité d'annoncer les prix ».

A l'heure actuelle, une seule corporation professionnelle (celle des infirmières et infirmiers) sur les 40 que compte l'OPQ, permet à ses membres d'annoncer sans restriction leurs prix et d'annoncer également le type de service et des caractéristiques personnelles.

Trois autres ont manifesté l'intention de se soumettre à l'avis de l'OPQ: les diététiciens, les physiothérapeutes et les orthophonistes. Dix autres corporations sont disposées à donner des éléments d'information sans afficher leurs honoraires, tandis que 24 sont jugées « irréductibles » en ce sens qu'elles refusent toute publicité. Dans cette catégorie, M. Desgagné a notamment identifié les dentistes, les arpenteurs-géomètres, les évaluateurs, les optométristes, les pharmaciens et les vétérinaires.

« Il est évident, dit M. Desgagné, que ceux qui sont en pratique privée sont réfractaires au changement. Ces professionnels ont tendance à dire qu'ils offrent la qualité et qu'en termes économiques, cela ne se comptabilise pas. Il y a l'offre de service, la demande de service et on s'entend sur une prestation. Il n'y a pas d'erreur qu'il y a la une certaine forme d'élitisme. »

Depuis 10 ans que l'OPQ se penche sur la question de la « libéralisation » de la publicité dans les champs professionnels, M. Desgagné, en poste depuis neuf ans, ne peut comprendre que les corporations « irréductibles » demandent encore au législateur de procéder « pas à pas » dans ce dossier.

« D'une part, dit-il, le consommateur trouverait son profit à

marchander un service professionnel et, d'autre part, cette publicité nouvelle permettrait au professionnel d'innover. Par exemple, combien de gens n'utilisent pas certains services par ignorance dudit service. Sans aucun doute, confie-t-il, nous nous dirigeons vers une déréglementation, ce que confirme le rapport Scowen. C'est au tour du ministre Ryan de décider: il a maintenant toute l'information nécessaire pour juger des modifications à apporter à l'article 92. »

En d'autres mots, le président de l'OPQ a clairement indiqué que l'approche paternaliste dont font preuve une multitude de corporations aurait intérêt à être mise de côté « parce que le consommateur n'est pas un enfant ».

Dans trois semaines, l'OPQ soumettra au ministre ses recommandations sur la tarification. M. Desgagné a précisé que dans ses grandes lignes, le mémoire « ne recommandera pas de tarification en principe, mais une tarification par exception, avec des honoraires minimum et maximum, comme certaines corporations l'ont déjà demandée ». Sur la déréglementation de la publicité, l'OPQ attend une prise de position de Claude Ryan dans les prochaines semaines.

PRÊTS
commerciaux seulement
sans nantissement.
Rapid Finance Co. Ltd.
342-4488

LE TRICOLEUR
Succombez à la tentation
tous les soirs
sans vous occuper du prix
Prix unique de **17\$** comprenant
entrée, plat principal
Le meilleur carré d'agneau et le
meilleur saumon frais
à Montréal
RÉDUCTION DE 10%
sur restaurant du temps des fêtes pour
vos parties gastronomiques
Midi ou soir.
Avalé le 30 novembre 1986
Rés.: 843-7745
2065, rue BISHOP

CLINIQUE MÉDICALE D'OBÉSITÉ
Dr Jean-Marie Marineau
Omnipraticien obésité
Dr Jacques Lemay
Omnipraticien obésité
Dr Jean-Pierre Conseil
Omnipraticien obésité
Dr Asmae Boutaleb
Omnipraticienne obésité
Montréal, rue St Denis 274-3561
Laval 662-2192
Repentigny 582-3911
St-Léonard 259-5531

Pourquoi payer plus cher pour visiter Montréal
HOTEL **La Résidence du Voyageur**
847, Sherbrooke est, Montréal, H2L 1K6 (514) 527-9515
• Situé centre-ville près métro, magasins et attractions touristiques
• Chambre de bain privée
• Téléphone et TV
• Air climatisé
• Ascenseur
• Service personnalisé
• Carte de la ville gratuite

OPPORTUNITÉ DE CARRIÈRE FRANCHISE
UNIGLOBE vous offre l'opportunité de faire carrière dans un réseau international de franchises d'agence de voyages.
• Classé #1 (Entrepreneur 86)
• Publicité
• Formation
• Pouvoir d'achat de groupe
• Marketing
• Aucune expérience nécessaire
• Liquidité minimum 85,000.00\$
Pour savoir si une franchise est disponible dans votre région, appelez notre bureau régional dès aujourd'hui: 879-0662
UNIGLOBE Voyages

INSCRIPTION POUR SEPTEMBRE 1987
Pensionnat — Externat
GARÇONS ET JEUNES FILLES
Collège Bourget
(RIGAUD)
INSTITUTION PRIVÉE
dirigée par les Clercs de St-Viateur, construite à flanc de montagne, à environ 50 kilomètres de Montréal, près de l'autoroute transcanadienne.
Cours secondaire complet (avec ou sans latin).
Classes spéciales pour les élèves anglophones.
Animation, pastorale et sports privilégiés.
Patinage avec glace artificielle, piscine, deux gymnases, nombreux laboratoires, plusieurs salons, etc.
Transport organisé pour les fins de semaine.
Pour une inscription en 1^{re}, en 2^e ou en 3^e secondaire, veuillez vous présenter au Collège pour les tests d'admission avant 9h30
le samedi 29 novembre 1986 ou
le samedi 10 janvier 1987 ou
le samedi 24 janvier 1987 ou
le samedi 14 mars 1987
Pour renseignements en 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire, composez (514) 451-5785
Pour renseignement en 4^e et 5^e secondaire, composez (514) 451-4716

SALLES de BAINS 86
SPÉCIAL D'AUTOMNE
AUSI DISPONIBLES
■ CUISINES
■ SALLES DE JEUX
■ RAJOUTS
■ TOUT GENRE DE RÉNOVATION
Prêt bancaire disponible pour rénovation.
15% DE MOINS que notre liste de prix suggérée
RÉNOVATION L'ACADIE
9725, boul. L'ACADIE, Montréal
ESTIMATION À DOMICILE **337-0702**
HEURES D'OUVERTURE:
Samedi et dimanche, de 10h à 17h
Du lundi au mercredi, de 9h à 18h
Jeudi et vendredi, de 9h à 20h

La carte « Soleil » refusée à Ottawa

OTTAWA (PC) — L'Académie de médecine d'Ottawa vient d'aviser ses 600 membres de ne plus accepter la carte d'assurance-maladie émise par la Régie d'assurance maladie du Québec. En vertu de cette décision, les patients québécois qui se présenteront chez un médecin ou chirurgien d'Ottawa devront désormais payer eux-mêmes les honoraires professionnels des praticiens de la province voisine.

Le président de l'Académie de médecine d'Ottawa, le Dr Charles Shaver, a dit que la décision a été prise lundi soir lors d'une réunion d'une cinquantaine de médecins représentant selon lui un bon échantillon de la communauté médicale locale, en plus de jouir de l'appui de l'Association des médecins de l'Ontario.

Le Dr Shaver a expliqué que les médecins ontariens qui traitent des patients québécois reçoivent parfois seulement un tiers des honoraires auxquels ils auraient droit si ces mêmes patients étaient domiciliés en Ontario. Les médecins ontariens

dont les honoraires sont versés par la Régie de l'assurance-maladie du Québec reçoivent \$20 pour une consultation alors que la Régie d'assurance-maladie d'Ontario verse \$48 pour les mêmes services.

Au début de novembre, les orthopédistes et les anesthésistes de trois hôpitaux d'Ottawa ont décidé de boycotter les patients de l'Ouest du Québec en raison des honoraires moins élevés versés par la régie québécoise.

Le Dr Shaver a dit que le fait de boycotter la Régie d'assurance-maladie du Québec ne contrevenait à aucune loi puisque « nous ne sommes pas obligés de facturer une régie d'assurance-santé, mais que nous sommes libres de facturer le patient ».

Le député libéral de Hull à l'Assemblée nationale, M. Gilles Rocheleau, a dit que la décision des médecins d'Ottawa devrait motiver le gouvernement du Québec pour qu'il trouve une formule destinée à améliorer les services de santé dans la région, y inclus des honoraires additionnels pour encourager les spécialistes à s'établir dans la région.

ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS AU PRIMAIRE

Les commissions scolaires opteraient pour des cours intensifs à compter de la 4e année

■ Six semaines après que le ministre de l'Éducation Claude Ryan eut annoncé qu'il songeait à permettre l'enseigne-

ANDRÉ PRATTE

ment de l'anglais dès la première année, tout indique que les commissions scolaires de la région de Montréal préféreront in-

tensifier les cours de langue seconde à partir de la quatrième année plutôt que profiter de l'ouverture manifestée par le ministre.

D'ailleurs, contrairement à ce qu'on pouvait croire, l'annonce de M. Ryan n'a encore provoqué ni enthousiasme délirant des parents, ni débats virulents dans le milieu scolaire montréalais.

Certes, beaucoup de parents ont réagi favorablement à l'annonce du ministre. Mais de façon générale, on reste très prudent.

Le point de vue des parents de la commission scolaire Saint-Eupéry (Longueuil, Boucherville, Saint-Lambert) paraît assez typique.

« Dans presque la majorité des

écoles, les gens sont très en faveur d'avoir l'anglais au premier cycle du primaire », déclare le représentant de ces parents M. Brian Morel.

« Mais, précise-t-il, c'est un peu mitigé, nous pensons qu'il faut y aller doucement, parce que nous ne connaissons pas l'impact d'une telle mesure sur des enfants de 5 ou 6 ans. »

À la Commission des écoles catholiques de Montréal (CÉCM), les premières réactions des parents aux propos de M. Ryan semblent également positives, mais modérées.

Un fonctionnaire souligne que les bureaux de la Commission n'ont reçu qu'une vingtaine d'appels de parents en dix jours, beaucoup moins que ce qu'ont suscité d'autres nouvelles au cours des dernières années.

Par contre, la représentante des parents de la région est de la CÉCM Mme Geraldine Bissonnette souligne que les opinions sont très partagées et estime que si cela devait être mis à l'ordre du jour d'une réunion de son groupe, elle sent qu'il « y aurait des gros mots qui se diraient ».

Mme Reine Brodeur, présidente du comité de parents du réseau scolaire Chomedey de Laval, explique que lors d'une récente réunion du comité, la plupart des parents semblaient d'accord avec l'enseignement de la langue seconde à compter de la première année.

« Mais, précise-t-elle, si on leur montre que les cours d'anglais dès la première année apportent beaucoup d'inconvénients, les parents seront ouverts à d'autres formules. »

C'est sur cette souplesse que comptent plusieurs commissions scolaires.

À la commission scolaire Sault-Saint-Louis (Lasalle, Lachine, Ville Saint-Pierre), les commissaires ont convenu qu'une intensification de l'enseignement de l'anglais à compter de la quatrième année serait plus efficace que les cours d'anglais à partir du début du primaire.

Le président de la commission M. Hubert Lavigne est confiant que « si on explique vraiment aux parents la teneur de ce programme, la très grande majorité acceptera assez facilement cette façon de voir. »

La commission scolaire Baldwin-Cartier, qui dessert l'ouest de l'île, milie à forte concentration anglophone, songe elle aus-

si à proposer aux parents une intensification des cours d'anglais déjà offerts à partir de la quatrième année.

Le président M. Jacques Mongeau affirme: « On sait que l'enseignement de l'anglais en première année à raison d'une demi-heure par semaine, ça ne vaut absolument rien. »

« Pour enseigner l'anglais en première année, il va falloir enlever autre chose, les parents n'en sont peut-être pas toujours tous conscients », poursuit M. Mongeau.

À la CÉCM, les fonctionnaires travaillent sur un document qui sera soumis aux commissaires dans les prochaines semaines.

Selon les informations de LA PRESSE, le document exprimerait une position proche de celle du Conseil supérieur de l'Éducation, c'est-à-dire que l'enseignement précoce de la langue seconde n'est pas mauvais en soi, mais que d'autres mesures seraient plus efficaces.

Les commissaires seraient appelés à former un comité d'étude sur la question.

La commission scolaire Jérôme-Le Royer (Saint-Léonard, Pointe-aux-Trembles, Anjou) semble être la seule où le sujet a jusqu'ici soulevé quelque passion.

C'est qu'avant même que M. Ryan ne dévoile ses intentions, le président de la commissions scolaire Dominic Perri déclarait début octobre que « dès septembre prochain, tous les élèves de première année du réseau se verront dispenser des cours d'anglais comme langue seconde ».

Cette déclaration a suscité de vives réactions de la part de certains commissaires et parents.

La représentante des parents du primaire Mme Marthe Allard explique que « les parents n'étaient pas contents que M. Perri fasse cette affirmation-là sans les consulter ».

Depuis M. Perri a annoncé son intention de mener une consultation auprès des parents avant d'agir.

AG

ÉPARGNEZ 25\$



A Gold & Sons

LES RÉPUTÉES
BOTTES D'HIVER

NUNN BUSH

SE VENDAIENT 110\$ **85\$** ÉPARGNEZ 25\$

8" de hauteur. Noir et brun. Pointures 7 à 14.
Fermeture éclair latérale. Cuir veiné.
Semelle adhésive antidérapante.

AG

LES BOTTES IDÉALES CONTRE LES PLUS RIGOREUSES TEMPÊTES DE NEIGE CET HIVER.

Doublure en mouton véritable

- PLACE VERTU
- 960 STE-CATHERINE O.
- PROMENADES ST-BRUNO
- GALERIES D'ANJOU
- CARREFOUR LAVAL
- CENTRE ROCKLAND
- FAIRVIEW PTE-CLAIRE

American Express, Visa, MasterCard, Diners, Carte Blanche, Carte A. Gold & Sons.

Monsieur Bourassa

Reconnaitre nos compétences ou poursuivre le mépris.

Le choix est clair, Monsieur Bourassa,
vous voulez une fonction publique efficace.

Nous attendons votre réponse
à la table de négociations.

Nous agirons en conséquence...

**En 1986, des
compétences,
ça se reconnaît!**

SPGQ

Syndicat de professionnelles et professionnels
du gouvernement du Québec

COLLÈGE NOTRE-DAME

3791, chemin Queen Mary, Montréal H3V 1A8

Cours secondaire complet
Pensionnat • Externat
Garçons et filles

sous la direction
des Frères de Sainte-Croix

Journée «portes ouvertes»

Les parents et les futurs élèves sont invités à une journée «Portes ouvertes» pour voir le collège en activité.

Le jeudi 27 novembre 1986
entre 9h30 et 11h00 ou entre 13h30 et 15h00.



Examens d'admission

Le samedi 6 décembre 1986 pour les candidats à la 1^{re} secondaire dont le nom de famille commence par les lettres «A à K».

Le samedi 13 décembre 1986 pour les candidats à la 1^{re} secondaire dont le nom de famille commence par les lettres «L à Z».

Les samedis 10 et 17 janvier 1987 pour tous les candidats.

Les candidats se présentent sans rendez-vous et doivent avoir en leur possession une photocopie du bulletin de juin 1986 et une photocopie du bulletin de l'année en cours.

Début des examens: 13h30
Durée des examens: 3 heures

Frais: 15 \$

Une mère et sa fillette meurent électrocutées

■ OTTAWA (d'après CP) — Une femme de 32 ans et sa fille de 2 ans qui résidaient à Nepean, en Ontario, ont péri électrocutées, lundi, lorsque la mère est descendue de voiture et mis le pied sur un câble à haute tension tombé sur la route.

La Sûreté du Québec rapporte que la jeune femme, Debbie Clark, revenant du village de Rupert, dans la région de Low, au Québec, s'était de toute évidence arrêtée brusquement, pour ne pas rouler sur des fils électriques tombés sur le chemin de terre qu'elle suivait. Les roues avant du véhicule se trouvaient à quelques centimètres seulement d'un fil. Elle ouvrit alors la porte, prit sa petite fille dans ses bras, et mis le pied sur le sol, marchant par inadvertance sur l'un des fils.

La jeune mère, qui attendait un second enfant, n'était pas mariée et vivait chez des amis à Nepean. Elle se rendait régulièrement à Rupert avec sa petite fille pour visiter d'autres amis.

Un porte-parole d'Hydro-Québec a déclaré que les fils étaient sans doute tombés dimanche soir, lorsque le vent avait déraciné un arbre, mais que l'accident n'avait pas été signalé, l'électricité n'ayant pas fait défaut dans les chalets de la région. Aucun autre véhicule n'avait emprunté lundi ce chemin de terre, assez peu fréquenté.

Fugueuse de retour au bercail

■ Disparue depuis plusieurs jours, Mary Habachi, 21 ans, de Laprairie, est revenue à la maison après une fugue. Les parents, qui avaient alerté les médias d'information et qui craignaient un enlèvement, sont soulagés. La jeune fille, d'origine égyptienne, avait passé quelque temps à la maison d'hébergement L'Entretiens qui accueille les jeunes sans abri.



L'ÎLE DE MONTRÉAL

Florian Bernard

M. Dawson, maire de Mont-Royal depuis... 35 ans

■ Le conseil municipal de Mont-Royal a organisé une fête soulignant l'exceptionnelle longévité de M. Réginald Dawson à la mairie de cette ville. M. Dawson est en effet maire de sa ville depuis 35 ans. C'est un record canadien. M. Dawson a été élu pour la première fois en 1951. Depuis 35 ans, il a eu à affronter une élection une seule fois, soit en 1971. Il avait alors conservé son fauteuil de maire en s'assurant plus de 90 p. cent des suffrages exprimés. Toutes les autres fois, M. Dawson a été réélu par acclamation. Au moment où il a été élu pour la première fois, en 1951, la population de Mont-Royal ne dépassait guère 8 000 personnes. Elle atteint maintenant près de 20 000. Camilien Houde était maire de Mont-Royal.



photothèque LA PRESSE
M. Réginald Dawson

« Quand Jean Drapeau est arrivé au pouvoir, il a tout de suite essayé d'annexer Mont-Royal, mais les citoyens lui ont fait comprendre que ce projet ne les intéressait pas du tout. » Et M. Dawson d'ajouter: « Avec la création de la CUM, c'est un peu comme une annexion déguisée. On nous a enlevé notre service de police et on vient chercher toujours plus d'argent dans les poches de nos citoyens. » M. Dawson demeure à Mont-Royal depuis 1939. Il aura 80 ans l'an prochain. Ce sera une année d'élection. Sera-t-il de nouveau candidat? « Je fais comme M. Drapeau a-t-il dit. Je n'annonce jamais ma candidature une année d'avance... Mais ça me tente beaucoup! Ma santé est excellente et je me sens en pleine forme. »

La Vierge disparaît mystérieusement et reparait à Saint-Léonard

■ La statue de la Vierge, installée dans une niche spécialement aménagée près de la croix de chemin dans le but de souligner la fondation de la paroisse Saint-Léonard, rue Jarry, a mystérieusement disparu pendant quelques jours. Soupçonnant quelque mauvais farceur, ou encore des écoliers, la Société d'histoire de Saint-Léonard, en collaboration avec le curé Joseph Paradis, mena une campagne de sensibilisation dans le secteur de l'école Wilfrid-Bastien. Or, peu de temps après, durant la nuit, la statue était mystérieusement déposée près de la croix, au grand soulagement de tous.

Etude sur la qualité de l'air dans le métro

■ Les Montréalais peuvent être rassurés. La qualité de l'air dans le métro est bonne. Les concentrations de contaminants toxiques sont inférieures à celles jugées dangereuses par le règlement sur la qualité du milieu de travail. Telle est la conclusion d'une étude que vient de compléter la STCUM sur la qualité de l'air dans le métro. L'analyse a surtout insisté sur la présence de contaminants tels que les oxydes d'azote, le monoxyde de carbone, les gaz divers et les poussières. Des prélèvements ont été faits dans 11 salles d'opérateurs, dans 25 loges de guichetiers et sur les quais.

Lachine transforme ses 2700 lampadaires

■ Tous les réverbères de Lachine viennent d'être transformés en sodium. Le sodium procure un éclairage moins brutal et se perçoit mieux dans le brouillard. L'ancien système d'éclairage au mercure était devenu désuet. En adoptant l'éclairage au sodium, la ville pourra économiser plus de 60 p. cent de sa facture annuelle de \$225 000 d'entretien et de changement d'ampoules. Une ampoule de 150 watts au sodium procure un éclairage qui équivaut à une ampoule de 450 watts au mercure, d'où une consommation réduite d'électricité.

Un parc de Saint-Laurent remporte un prix nord-américain

■ Après avoir mérité le titre de « première ville fleurie du Québec », Saint-Laurent vient d'obtenir un nouveau prix pour l'aménagement et l'entretien du parc Noël-Sud. Ce prix a été décerné dans le cadre d'un concours organisé par le magazine américain *Grounds Maintenance*. Créé il y a 14 ans, ce concours est ouvert à toutes les municipalités de l'Amérique du Nord. Outre Saint-Laurent, le concours a décerné des prix aux villes de Saint-Petersbourg, en Floride, et la Sea World de San Diego, en Californie. Le conseiller Jean-Louis Cousineau, en annonçant l'attribution du prix, a déclaré que le mérite revient aux employés municipaux.

Contre les coupures de service dans le métro

■ Transport 2000 s'oppose vivement à la récente décision de la STCUM de diminuer certains services du métro à partir de janvier prochain. La STCUM a en effet annoncé que le métro fermera ses portes à 1 h du matin au lieu de 1 h 30. Cette décision doit en outre affecter les services d'autobus de la STRSM et de la STL qui, en grande partie, correspondent avec les véhicules de la STCUM aux stations de métro Longueuil et Henri-Bourassa. Transport 2000 a rappelé que depuis un certain temps, on assiste à une dégradation lente, mais continue, du service de métro. Déjà, en janvier 1982, la fréquence entre chaque train avait été prolongée. L'intervalle entre les rames était passée de 5 à 6 minutes en dehors des heures de pointe. Un peu plus tard, l'intervalle avait été encore rallongée à 7 minutes. Transport 2000 a souhaité que la nouvelle administration municipale de Montréal voit à corriger cette situation à l'occasion de la prochaine étude du budget du transport en commun.

La famille de Carmen Quintana et celle de son copain tué poursuivent le gouvernement chilien pour \$10 millions US

■ WASHINGTON (Reuter) — La famille de Carmen Quintana et celle de son camarade qui a été tué lorsqu'elle même était grièvement brûlée, durant une manifestation au Chili, ont intenté lundi une poursuite de \$10 millions US contre le gouvernement militaire de ce pays.

Selon des témoignages recueillis après la « protesta » au Chili, des soldats les ont battus pour ensuite les asperger d'essence et les brûler.

« Cette poursuite a pour but de mettre fin à ce genre de brutalité et de torture d'une cruauté inouïe... de révéler au monde extérieur la brutalité dont use la police... dans le contexte du terrorisme d'État », a déclaré le vice-président du Centre pour les droits constitutionnels, M. Peter Weiss.

Son groupe et une étude juridique de New York ont intenté

cette poursuite devant la Cour du district de Washington au nom des parents de Carmen Quintana et de la mère de Rodrigo Rojas, Mme Veronica De-Negri.

Rodrigo est décédé quatre jours après les sévices. Carmen y a survécu et reçoit toujours des soins, y compris de chirurgie plastique, à Montréal.

Rodrigo, un jeune homme de 19 ans né au Chili et résidant à Washington, et Carmen, âgée également de 19 ans, ont pris part à une manifestation anti-gouvernementale qui s'est déroulée en juillet à Santiago-du-Chili.

« Rodrigo et Carmen ont été appréhendés et sauvagement battus. Des soldats les ont ensuite enduits d'essence et ont lancé entre les deux un engin incendiaire qui en a fait des torches vivantes », dit la poursuite.

La Ouèrâsse



Veste à bourre

Antiallergène, souple et aéré, Thinsulate™ isole parfaitement par temps sec ou humide.

Belle veste à bourre Thinsulate™ de long-gueur trois-quarts assurant toute la protection possible. Capuchon amovible à pressions. Col montant protégeant le cou et le menton du froid. Cordon coulissant à arêts réglables à la taille.

Tailles P-3TG, ML-3TGL
\$99⁹⁹

Tailles P-3TG, ML-3TGL



Chemise de finette à doublure matelassée

En finette pur coton broissé à fils teints: doublure en chaud mélange. Sert de chemise chaude ou de veste légère. Conçue d'abord pour protéger les travailleurs du froid, elle est aussi une favorite de tous les amateurs de plein air. Pressions devant et poignets réglables à pressions. Poches pratiques avec rabat à pression. Division à crayon dans la poche poitrine gauche. Longs pans à porter dans le pantalon ou à l'extérieur.

Tailles P-TG ML-3TGL
\$30⁰⁰ \$32⁰⁰

C'est beaucoup plus que du vêtement de travail



MONTRÉAL PLAZA ST-HUBERT 7066, St-Hubert 274-4414	LAVAL 420, boul. des Laurentides 668-4206	LASALLE 8799, boul. Newman 364-5877	POINTE-CLAIRE 183 H, boul. Hymus 694-3422	TERREBONNE 1354, rue Moody 471-1199
LAVAL 965, Curé-Labelle 687-6817	ST-LÉONARD 7373, boul. Langlois 254-9995	GREENFIELD PARK 375, boul. Taschereau 671-3750	VILLE ST-LAURENT Le Bezar, 3624, Côte-Vertu 337-0818	VALLEYFIELD 622, Monseigneur Langlois 371-6461

PROCÈS DES HELL'S ANGELS

La défense tente de saper la crédibilité des délateurs

La défense au procès des Hell's Angels a entamé hier sa plaidoirie en s'attaquant à la crédibilité de deux témoins clés de la Couronne, Gerry « Le

riser les arguments qu'il anticipait de la défense.

Me Bouchard a avoué que cette tactique l'avait quelque peu surpris et même contrarié. « Quand la Couronne assume que la défense va plaider ci ou ça, a-t-il dit, c'est me prendre pour un imbécile et ça m'agace un peu. »

Il a fait remarquer que Me Domingue n'a parlé que 15 minutes de sa preuve et deux heures d'autres choses.

« Si la Couronne décide de ne pas apporter sa preuve en plaidoirie, a-t-il conclu, c'est qu'elle n'en a pas. »

Selon lui, l'idée d'un complot qui a abouti à la mort des cinq Hell's Angels de Laval est « la clé de toute l'histoire ». Or, Coulombe est le seul témoin qui a

parlé de complot. L'annonce n'y a pas fait allusion.

« Coulombe est-il fiable ? », demande-t-il.

La crédibilité d'un témoin, d'expliquer Me Bouchard, doit répondre à six critères :

— Quel était le comportement du témoin ? Donnait-il des réponses franches, spontanées, ou cherchait-il à cacher quelque chose ?

— Le témoin a-t-il intérêt à soutenir une version plutôt qu'une autre ?

— Le témoin s'est-il contredit ou a-t-il contredit une version qu'il avait donnée auparavant ?

— Le témoin a-t-il été contredit ou confirmé, sur certains faits, par d'autres témoins ? Était-il dans une situation où il pouvait voir le déroulement de ces faits ?

— A-t-il une bonne mémoire ?

— A-t-il des antécédents judiciaires ?

Ce dernier critère, Me Bouchard a souligné qu'il le considère comme le moins important. De toute façon, Coulombe ne répond à aucun de ces critères, non plus d'ailleurs que Lachance.

« Tous les faits mis en preuve par Coulombe, a déclaré le plaigneur aux jurés, ne deviendront des faits prouvés que si vous le croyez. Vous pouvez le croire en entier, en partie ou pas du tout. La crédibilité du témoin demeure votre problème. Tout ce que je peux faire, c'est de vous donner mon opinion. »

Appliquant un à un les critères de crédibilité aux deux délateurs, il a soutenu qu'au point de vue comportement, Coulombe répondait très bien aux questions de la Couronne, mais « jouait au naïf quand il répondait aux nôtres ». Il n'a jamais admis que la police l'avait arrêté, en juin 1985, même si sa porte avait été enfoncée, s'il fut jeté à terre à coups de crosse, lié par des menottes, poussé dans une voiture, amené au poste de police de Sorel et enfermé dans une cellule.

Quant à Lachance, il a fallu l'interroger longtemps sur son contrat avec la police, l'obtention d'une nouvelle identité et d'un permis de port d'arme.

Tous deux avaient intérêt à soutenir une version, puisqu'ils recevaient de l'aide financière de la police. Dans le cas de Lachance, il risquait d'être accusé s'il ne collaborait pas.

Ce dernier s'est contredit sur des déclarations antérieures et a mis ces contradictions sur le compte de l'erreur. Lui et Lachance ont, d'autre part, été contredits par des témoins : Coulombe, par un témoin de l'entreprise de location de véhicules Gamelin, de Sorel, et Lachance, par le témoignage de Ginette Henri.

Tous deux, enfin, ont des antécédents judiciaires.

Me Bouchard s'est particulièrement concentré sur Coulombe comme témoin sans crédibilité, voire menteur. Ainsi, l'avocat souligne que la confiance de l'accusé Lessard, président des Hell's Angels de Sorel, au « prospect » Lachance selon laquelle il voulait en finir avec des membres de la section de Laval, n'a pas été confirmée et peut bien être de l'invention destinée à prouver l'existence d'un complot.

De l'invention, aussi, selon la défense, l'affirmation qu'en cours de route, dans un chemin de terre, la porte de l'arrière du camion que suivait Coulombe en auto, s'est ouverte suffisamment pour lui permettre de voir des sacs de couchage pleins et des blocs de ciment à l'intérieur de la boîte, le mécanisme de fermeture ne permettant pas que la porte puisse s'ouvrir seule.

Me Bouchard est d'avis que les deux policiers de la SQ chargés du délateur Coulombe l'ont aidé considérablement dans l'élaboration de sa déclaration de 55 pages et, plus tard, dans son témoignage à l'enquête préliminaire.

« J'ai accusé la police d'avoir fait quelque chose de pas correct, a-t-il dit. C'était à elle de venir se défendre, mais la Couronne n'a pas fait témoigner les deux contrôleurs de Coulombe pour leur permettre de s'expliquer. »

La plaidoirie devait se poursuivre ce matin.

Planète appelée Samantha Smith

MOSCOU (AFP) — Un astronome soviétique a baptisé une planète qu'il a découverte du nom de Samantha Smith, la jeune américaine invitée en URSS il y a trois ans par le numéro un soviétique de l'époque Youri Andropov, et qui est morte dans un accident d'avion aux États-Unis en août 1985, a rapporté hier l'agence officielle soviétique TASS.

Le Centre planétaire international de Cincinnati (États-Unis) a ratifié cette décision, qui concerne l'astre N-3147, ajoute TASS.

Élégante bague de diamants
50 points au total or 14 carats **499\$**

Paire nuptiale
24 points au total Or 14 carats **299\$**

Spécial éclatant
Diamant 12 points or 10 carats **199\$**

PROFITEZ DE NOTRE OFFRE SPÉCIALE!

Valeur de **49,99\$**
Quantité limitée: 100

Pour les fiancés, nous avons une grande sélection d'alliances traditionnelles et diamantées à partir de **199\$**

Bijouterie VIEN DONG
1082, boul. Saint-Laurent (quartier chinois) **878-1035**

Reparations rapides sur place.

ACHETEZ MAINTENANT PAYEZ EN 1987

LIVRAISON AVANT LE 23 DÉCEMBRE 1986 **SUR TOUTE LA MARCHANDISE EN MAGASIN**

★ AUCUN DÉPÔT ★ AUCUN INTÉRÊT ★ AUCUN PAIEMENT AVANT LE 12 FÉVRIER 87

GARANTIE 50 MOIS
Pièces et main-d'œuvre à domicile

TOSHIBA VHS HQ
HAUTE QUALITÉ

MAGNÉSCOPE VHS
Modèle M2100
399\$

- 2 têtes
- Chargement frontal
- 1 programme 7 jours
- Commande infrarouge
- 17 fonctions
- Compatible avec câble
- H.O. (haute qualité)
- Enregistrement avec 1 touche
- 12 mois de garantie

FOUR À MICRO-ONDES 1.0 pi cu.
Modèle ERX 1600 (21" x 14" x 16")

- 9 niveaux de puissance
- Décongélation
- Minuterie 100 minutes

369\$ (Service et livraison inclus)

FOUR À MICRO-ONDES 1.0 pi cu.
Modèle ERX 1760 (21" x 14" x 16")

- 9 niveaux de puissance
- Décongélation
- Sondes thermique
- 10 touches de sélection de température
- Cuisson par la durée ou la température

399\$ (Service et livraison inclus)

ÉCRAN TÉMOIN 21"
Modèle CX2006

- Synchronisation 100 canaux
- Double avec câble
- Télécom
- 30 touches sans fil
- 21 touches à accès sélectif
- Antenne
- Entrée audio
- Vidéo
- Couleur
- 100 canaux

599\$ (Service et livraison inclus)

2 ANS DE GARANTIE PIÈCE ET MAIN-D'ŒUVRE À DOMICILE.

699\$
Service et livraison inclus

FOUR À MICRO-ONDES ET PAR CONVECTION CUISSON COMBINÉE
Hotpoint
Modèle RC9705 (15" x 18")

- Capacité du four: 1.4 pi³
- Cuisson combinée micro-ondes et convection
- Affichage électronique
- Cuisson aux micro-ondes pour cuisson temps-température et cuisson température programmée à l'avance
- Décongélation automatique
- 10 niveaux de puissance
- Cuisson par convection — température
- Compte-minutes
- Horloge
- Programmable jusqu'à 4 étapes
- Mise en marche automatique différée jusqu'à 12 heures
- Messages-guides
- Puissance différée de 700 W

699\$
Service et livraison inclus

LE CHIC CONTEMPORAIN

Tres styles ces tables en bois de chêne vous offrent amplement d'espace de rangement.

Livraison incluse

- Table à café **219\$**
- Table carrée **249\$**
- Table de bout **219\$**

Imaginez-vous confortablement installés dans cet attrayant ensemble inclinable conçu par les experts de Lane par Eiran. Son luxueux confort vous dorlotera, son allure franchement contemporaine vous enchantera! Et les superbes recouvrements aux riches couleurs raviveront votre pièce. Transformez maintenant en toute aisance l'allure de vos pièces et économisez!

- A Sofa trois places **999\$**
- B Causeuse **799\$**
- C Fauteuil inclinable **519\$**

Livraison incluse

BRAULT & MARTINEAU

OU LA QUALITÉ N'EST PAS UN OBSTACLE AUX BAS PRIX!

★ ACHAT MINIMUM DE \$500 ★ NE PAYEZ QUE LA TAXE DE VENTE APPLICABLE ★ SUJET À L'APPROBATION DE CRÉDIT
★ AUCUN INTÉRÊT SI PAYÉ EN ENTIER LE 12 FÉVRIER 1987 ★ SUR MARCHANDISE EN STOCK SEULEMENT

MONTRÉAL 7930 est. Sherbrooke (Métro Beaugrand) 353-7330	LAVAL 382, boul. des Laurentides 667-3210	VILLÉ LASALLE 1130 Dollard 364-6110	ST-LÉONARD 6875 est. Jean-Talon (Près des Galeries d'Anjou) 254-9455
LONGUEUIL 3245, chemin Chambly (Coin Roberval) 679-1260			

Laurentides-Lanaudière : les handicapés se révoltent

■ Exaspérées par l'absence quasi totale de services de réadaptation physique, indis-

NICOLE BEAUCHAMP

pensables à leur intégration sociale, les personnes handicapées de la région des Laurentides-La-

naudière se rebiffent contre leur situation de laissés-pour compte. Elles ont manifesté, hier, leur révolte à Joliette.

Quand plus de 300 citoyens affectés par divers types de déficiences motrices (hémiplésiques, paralysés cérébraux etc.) et sensorielles (surdité, cécité)

décident de s'attrouper malgré les difficultés de transport, cela parle déjà éloquentement.

« Les personnes handicapées physiques de la région en ont assez de voir leur intégration sociale sapée par l'inexistence de services appropriés », de dire M. Christian André, directeur de la

table de concertation régionale des associations de personnes handicapées de Lanaudière, joint par téléphone.

Cet organisme-parapluie réunit 14 groupes comptant environ 1 500 membres. Ses dirigeants ont organisé de longue main la manifestation d'hier à

l'Auberge de Joliette. Le choix de cet endroit n'est pas une coïncidence. Car, c'est à cet hôtel que devait se tenir en début de soirée la séance régulière du conseil d'administration du Conseil régional de la santé et des services sociaux des Laurentides-Lanaudière (CRSSS-LL) où siège justement M. Christian André.

Il s'agissait donc d'amplifier la voix des personnes handicapées au CRSSS-LL, instance intermédiaire entre les établissements de santé et de services sociaux, et le ministère dans la pyramide administrative.

On estime, en s'appuyant sur les taux de prévalence, à quelque 24 000 le nombre d'handicapés physiques de tous âges, dispersés sur le vaste territoire des deux sous-régions. Cette « clientèle » — comme on dit dans le jargon des affaires sociales — ramasse la portion congrue des budgets alloués par le gouvernement dans le réseau des institutions.

Pour répondre aux besoins, il n'existe qu'un seul centre de réadaptation physique : le Centre Le Bouclier. Encore que M. André le qualifie de « centre fantôme » à cause de ses maigres ressources. Cette institution, implantée au début des années 80, rompt avec l'image et le fonctionnement habituels des centres d'accueil de cette catégorie.

Pas de bâtisse et pas de lits ! L'établissement sans murs de béton ou de brique consiste plutôt en un centre de distribution de services externes s'alignant sur la « désinstitutionnalisation », c'est-à-dire le maintien des personnes handicapées dans un milieu de vie le plus naturel possible au sein des communautés locales.

Le siège social du Centre Le Bouclier, situé à Joliette, prend l'espace d'un bureau où travaillent la directrice générale — Mme Marika Muller — une secrétaire et un comptable. La distribution des services s'accomplit à partir d'un atelier de réparation de fauteuils roulants, et de centres de jour dotés chacun d'une équipe multidisciplinaire (éducatrice spécialisée, ergothérapeute, physiothérapeute, etc.). Ils sont installés dans des locaux loués ou prêtés à Sainte-Agathe, Saint-Jérôme et Joliette.

Avec un budget de fonctionnement de \$932 000 pour 1986-87 et un personnel de 24 employés professionnels, le Centre Le Bouclier arrive à fournir des services à environ 600 enfants d'âge préscolaire. Trop coincé pour les offrir aux autres groupes.

« Cela fait des années que l'on demande en vain au gouvernement par l'entremise du CRSSS-LL d'accorder au Centre Le Bouclier les budgets nécessaires au développement des services de base. Si le CRSSS-LL en faisait une priorité, nous les aurions obtenus. Pendant ce temps, grâce au coup de pouce de leurs CRSSS respectifs, les régions de l'Outaouais et de l'Abitibi ont transplanté chez elles ce modèle innovateur qui coûte moins cher qu'une institution traditionnelle », affirme M. André.

La marmitte du mécontentement bouillait depuis un bon moment. Le gel des fonds d'aide matérielle de l'Office des personnes handicapées du Québec a fait sauter le couvercle.

L'hôpital de Baie-Comeau s'affilie à McGill

■ Le Centre hospitalier de Baie-Comeau (CHR) pourra dorénavant compter sur l'aide « logistique » de l'université McGill pour son département de psychiatrie.

Ce CHR pourra en effet compter prochainement sur l'apport de médecins-résidents en psychiatrie (3e et 4e années) pour servir une population de 55 000 personnes disséminée sur les côtes de Tadoussac à Baie-Comeau. Du 1er juin 85 au 30 avril 86, la clinique externe du département de psychiatrie du CHR a accueilli 6 548 patients.

Ce « contrat d'affiliation » entre McGill et le CHR de Baie-Comeau comble plusieurs besoins. D'une part, Baie-Comeau pourra compter dorénavant sur une arrière-garde d'étudiants en psychiatrie qui assurera une permanence au personnel des six psychiatres déjà sur place. Elle permettra en outre à ces jeunes praticiens de « goûter » à la médecine en région éloignée.

À cet égard, le Dr Gilbert Pinaud, directeur du département de psychiatrie à McGill, indiquait hier : « Tout le monde se connaît (en région éloignée). Il est donc plus facile de développer une collaboration qui permettra la réinsertion sociale des malades mentaux, ce qui est beaucoup plus difficile à faire à Montréal. Du point de vue recherche, la manifestation même des maladies mentales est différente de ce qu'elle est dans les grands centres. Le lien avec le médecin généraliste devient plus évident, plus nécessaire. »

Cette affiliation pourrait « mettre un terme au sentiment d'isolement et de déphasage par rapport à sa spécialité qui frappe tôt ou tard le spécialiste seul dans une région éloignée ». Ces jeunes médecins pourront compter sur une formation médicale permanente : des psychiatres de McGill se rendront au CHR de Baie-Comeau pour y donner des conférences, discuter de projets de recherche, et les psychiatres de Baie-Comeau se rendront régulièrement à McGill pour faire de même.

Le secret du succès de Maggie

■ LONDRES (AP) - « À l'occasion d'événements politiques d'importance, je m'habille toujours avec des tenues auxquelles je suis habituée », déclare le premier ministre britannique dans un documentaire sur les secrets de sa garde-robe qui sera diffusé par la BBC la semaine prochaine.

Dans les phases délicates de l'existence, « n'enfilez jamais un vêtement neuf; tenez-vous en plutôt à quelque chose de familier qui vous a porté chance », poursuit Mme Thatcher dans cette émission intitulée *La garde-robe des femmes britanniques*.

Sa tenue préférée, une robe de soie rayée bleu et blanc qui « a traversé la guerre des Malouines sans difficulté », vient toujours à point nommé quand la « dame de fer » ne sait quoi mettre. « Ce n'est pas mon rôle d'être à l'avant-garde de la mode... mais je ne dois jamais avoir l'air d'un mouton ébouriffé », a-t-elle poursuivi.

INVITATION AUX:

étudiants du secondaire, du collégial, de l'universitaire et de l'éducation permanente.

Porte ouverte (Soirée d'information)

LE MARDI 18 NOVEMBRE 1986 DE 18H À 21H.

Présentations de nos programmes de formation professionnelle:

- Techniques de bureautique
- Mise en marché de la mode
- Gestion hôtelière/restauration
- Dessin de mode
- Production de la mode
- Gestion tourisme/voyages

Visites de nos locaux modernes, du centre de traitement de texte et du bureau modèle ● Démonstrations en ateliers

- Rencontres avec nos conseillers, professeurs et étudiants
- Rafraîchissements
- Venez nous voir avec vos amis et votre famille!

Étudiez en direct avec l'industrie

COLLÈGE LASALLE

Campus Centre-ville, 2015 Drummond, Montréal, Qué., H3G 1W7 281-1919

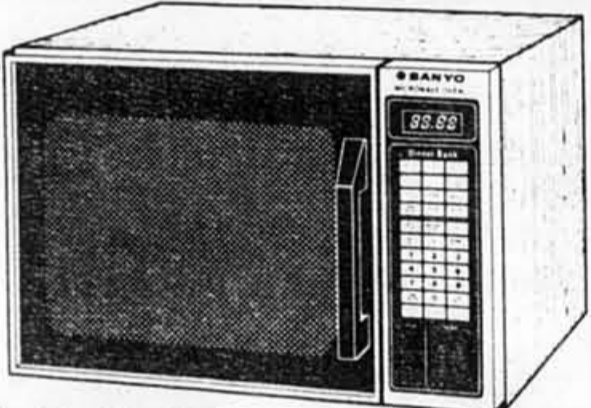
Campus Pointe-Claire, 145 Camier, Pointe-Claire, Qué., H9S 4R9 695-2064

• Ce campus offre seulement les Techniques de bureautique



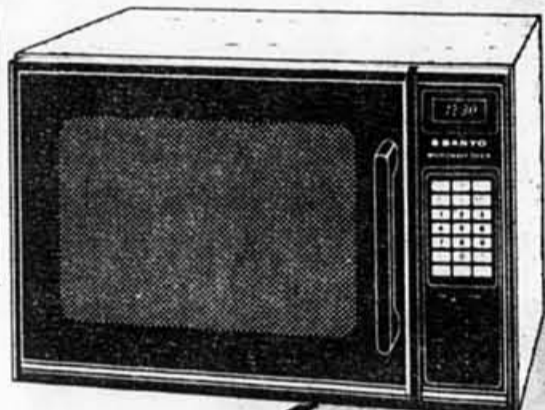
GRANDE VENTE DE FOUR MICRO ONDES SANYO

- EM-3721
- 8 recettes programmées
- 1,5 pi. cu.
- 700 watts de puissance
- Sonde thermique
- Mémoire 3 étapes
- Départ différé
- Tablette intérieure



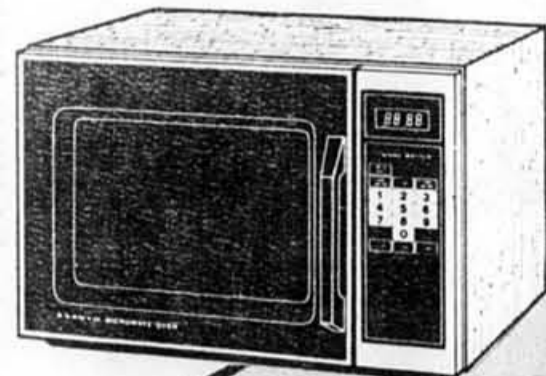
SUPER SPÉCIAL \$485

Payez et emportez



- EM-2521
- 1 pi. cu.
- 650 watts de puissance
- Sonde thermique

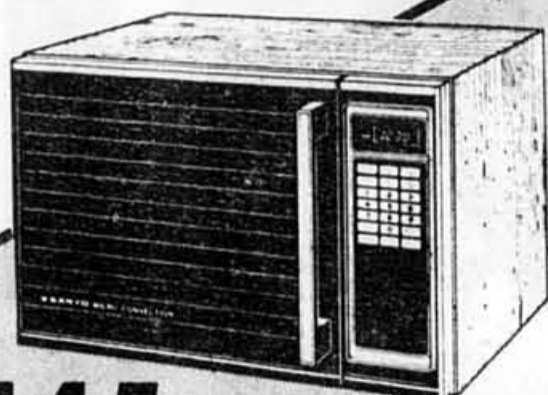
Payez et emportez



\$445

- EM-3522
- 1,5 pi. cu.
- 700 watts de puissance
- Sonde thermique
- Tablette intérieure
- Réchaud automatique

En spécial sur place



- EM-5520
- A convection
- 1,3 pi. cu.
- 700 watts de puissance
- Sonde thermique
- Tablette intérieure
- Réchaud automatique

En spécial sur place

PLUS DE 30,000 pi. cu. DE NOUVELLE MARCHANDISE À DES PRIX INCROYABLES

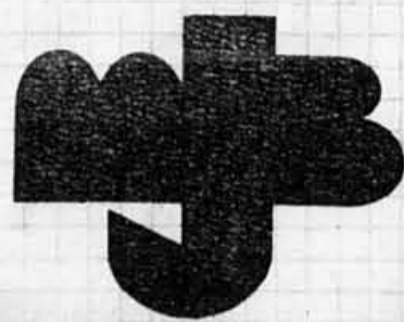


NOUVELLE SALLE DE MONTRE ENTièrement RÉNOVÉ

MEUBLES JACQUES BIGRAS

586 boul. SAUVÉ, ST-EUSTACHE — 473-5310

1,000 pi. au nord de l'hôpital



Québec hésite à aider les industries polluantes

IL CRAINT LES REPRÉSAILLES AMÉRICAINES

Le gouvernement du Québec hésite à subventionner les projets de dépollution industrielle parce qu'il craint les réactions protectionnistes américaines, a révélé hier un haut fonctionnaire du ministère québécois de l'Environnement.

AGNÈS GRUDA

Il y a deux semaines, un comité chargé d'évaluer le programme québécois d'assainissement des eaux suggérait au gouvernement de mettre sur pied des programmes fédéraux-provinciaux d'aide financière aux industries, pour leur permettre d'éliminer les rejets toxiques qu'elles déversent dans les cours d'eau du Québec. Ces rejets équivalent aux déchets que produirait une population de 30 millions de personnes.

Réactions anticipées

Or, dans le contexte actuel des négociations sur le libre-échange, un programme d'aide financière à la dépollution risquerait de provoquer une levée de boucliers aux États-Unis, a estimé M. Clermont Gignac, sous-ministre adjoint à la gestion et à l'assainissement de l'eau au ministère de l'Environnement.

Les Américains craignent que des subventions à la mise en place de systèmes d'épuration des déchets industriels ne soient associées à des programmes de modernisation des industries et n'équivalent à une aide indirecte à l'accroissement de la productivité d'entreprises canadiennes, a expliqué M. Gignac.

La presse américaine

Sans citer de cas concrets, M. Gignac a noté que cette inquiétude est déjà perceptible, notamment dans la presse américaine, et qu'on « sent des pressions » contre l'implantation d'une politique de financement des projets de dépollution industrielle.

Il faut dire que le groupe de travail ministériel, présidé par M. Camille Dagenais, suggérait justement d'associer les projets de dépollution à des programmes de modernisation, comme ce fut le cas il y a quelques années dans l'industrie des pâtes et papiers.

Pas de choix arrêté

Le gouvernement n'a pas encore arrêté définitivement sa position sur cette recommandation du rapport Dagenais. « Pour le moment, il n'est pas question de subventionner les industries, mais nous n'avons pas totalement exclu cette éventualité », a déclaré M. Gignac, qui participait au 9e symposium sur le traitement des eaux usées, qui se poursuit aujourd'hui à Montréal.

Le symposium est organisé conjointement par les ministères de l'Environnement des deux niveaux de gouvernement, l'Association québécoise des techniques de l'eau et la Société québécoise d'assainissement des eaux.

Même si l'idée de contribuer financièrement à la dépollution industrielle n'a pas été retenue pour le moment, le gouvernement compte accélérer ses négociations avec les industries polluantes pour les inciter à investir dans la mise en place de mécanismes d'épuration de leurs rejets toxiques, a souligné M. Gignac.

25 p. cent polluant

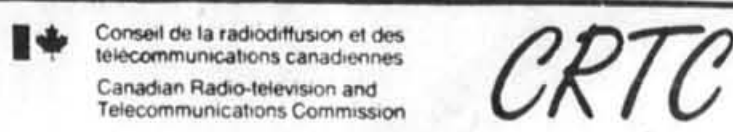
« Au Québec, on compte environ 12 000 entreprises, dont le quart, soit 2 800, sont potentiellement polluantes. La moitié d'entre elles se retrouvent sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal », a fait savoir M. Gignac. Il s'agit notamment d'industries agro-alimentaires et d'entreprises oeuvrant dans les domaines du textile, de la chimie et de la finition des surfaces métalliques.

Parmi ces 2 800 entreprises, 1 000, soit environ 35 p. cent, sont jugées conformes aux normes environnementales; 400 (15 p. cent) ont complété ou sont en cours de réaliser leur programme d'assainissement; 300 (10 p. cent) sont en train de négocier avec le ministère en vue de la signature d'un protocole d'entente en ce sens; enfin, dans le cas de 1 100 entreprises, qui représentent 40 p. cent des industries polluantes au Québec, tout reste encore à faire.

\$2,5 milliards

M. Gignac a estimé que le programme de dépollution industrielle, auquel le gouvernement veut maintenant donner un bon coup d'accélérateur, nécessitera une injection de \$2,5 milliards de la part des entreprises concernées.

À titre de comparaison, le programme d'épuration des rejets domestiques a entraîné jusqu'à maintenant des investissements de l'ordre de \$2 milliards. En bout de ligne, la construction de 600 sites d'épuration échelonnée jusqu'en 1996, entraînera des débours de \$6 milliards. Une centaine de ces sites sont déjà opérationnels.



L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE COUNTRY AU CANADA

Le C.R.T.C. publie un portrait de l'industrie. Les radiodiffuseurs proposent des moyens de promouvoir la musique country canadienne.

Le Conseil a publié son rapport intitulé « L'industrie de la musique country au Canada », un examen exhaustif de l'évolution et de la situation actuelle de l'industrie. Parallèlement, le C.R.T.C. a invité les parties intéressées à formuler des observations sur une série de propositions soumises par les radiodiffuseurs de musique country visant à stimuler la croissance de ce secteur de l'industrie de la musique au Canada et à réviser les exigences en matière de contenu canadien pour la musique country. (Avis public CRTC 1986-307). L'A.C.R. recommande que l'exigence en matière de contenu canadien pour les stations de musique country soit réduite de 30% à 15% ou 20%. À son avis, il ne se produit pas suffisamment d'enregistrements de musique country canadiens modernes de qualité au Canada, pour permettre aux stations M.F. de cette formule d'atteindre le niveau de 30%.

Le public et les parties intéressées sont invités à formuler des observations sur la recommandation et les propositions soumises à L.A.C.R. et les stations de musique country M.F. Le C.R.T.C. doit les recevoir le 5 décembre 1986 au plus tard.

Renseignements: Services d'information
Ottawa (Ont.) K1A 0N2
(819) 997-0313
Visueur (819) 994-0423

ou à l'un de nos bureaux régionaux:

Tour Barrington
Pièce 428
Halifax (N.-É.) B3J 2A8
(902) 426-7997

Complexe Guy-Favreau
Tour de l'Est
200 ouest, boul. Dorchester,
pièce 602
Montréal (Qué.) H2Z 1X4
(514) 283-6607

Édifice Kensington
275, avenue Portage
Winnipeg (Man.) R3B 2B3
(204) 949-6306

700, West Georgia, Suite 1130
Case postale 10105
Vancouver (C.-B.) V7Y 1C6
(604) 666-2111

Canada

THERMOPOMPE • THERMOPOMPE • THERMOPOMPE

UN CHÈQUE DE:

* 10000 \$

DE RABAIS DU DISTRIBUTEUR À TOUT ACHETEUR DE THERMOPOMPE

C.E.C. TURCOTTE, compagnie de chauffage avantageusement connue dans le domaine, vous offre un remboursement comptant de mille dollars à l'achat d'une thermopompe. De plus C.E.C. TURCOTTE vous offre l'opportunité de vous joindre au millier de clients satisfaits qui profiteront du plan unique de C.E.C. Turcotte qui vous garantit le rachat de votre pompe à 100% de sa valeur après une période de 5 ans.

Dans cinq ans d'ici, C.E.C. TURCOTTE va vous donner l'opportunité de vous mettre à la fine pointe de la technologie de demain en vous garantissant le plein montant de la valeur de votre pompe aujourd'hui pour votre appareil vieux de cinq ans. Personne, mais personne, ne peut battre cette offre sensationnelle.

De plus, M. Yvon Turcotte, président, invite personnellement tous ses clients possédant une thermopompe de cinq ans et plus et qui seraient désireux de se mettre au pas avec la technologie d'aujourd'hui à nous contacter.

C.E.C. TURCOTTE est prêt à vous donner aujourd'hui le même montant que vous lui avez payé pour votre thermopompe il y a cinq ans ou plus, contrat à l'appui. (Maximum 3.200\$).

Personne, mais personne, ne peut offrir autant à la fois.

Alors appelez maintenant pour plus de détails.

C.E.C. TURCOTTE, plus de 40 ans dans l'industrie du chauffage, est fier d'être l'un des pionniers en recherche technologique de chauffage au Québec.

Centre d'économie en chauffage

TURCOTTE INC.

534, boul. Marie-Victorin
Boucherville
Québec
J4B 1W8
527-4531

* Selon la loi de la protection du consommateur le paiement de \$1.000 sera accordé après 10 jours de la signature du contrat.

VÊTEMENTS POUR LES 8 à 88 ANS

SKI DE LA TÊTE AUX PIEDS

ENSEMBLE JUNIOR		ENSEMBLE ADULTE	
Tuque	20 ⁰⁰	Tuque	30 ⁰⁰
Lunette CARRERA 5042	16 ⁰⁰	Lunette CEBE	35 ⁰⁰
Bas thermal	5 ⁰⁰	Col roulé SKISHIRT	18 ⁰⁰
Col roulé SKISHIRT	10 ⁰⁰	Bas thermal	6 ⁰⁰
Ensemble de duvet SPORTSTOP	130 ⁰⁰	Anorak TECHNIQUE	125 ⁰⁰
		Pantalon RED-X	125 ⁰⁰
Prix régulier jusqu'à 181 ⁰⁰ l'ensemble ... 119⁹⁸		Prix régulier jusqu'à 339 ⁰⁰ l'ensemble ... 229⁹⁸	
ENSEMBLE ADULTE		ENSEMBLE ADULTE	
Tuque	30 ⁰⁰	Tuque	30 ⁰⁰
Lunette CEBE	35 ⁰⁰	Lunette CEBE	35 ⁰⁰
Col roulé SKISHIRT	18 ⁰⁰	Col roulé SKISHIRT	18 ⁰⁰
Bas thermal	6 ⁰⁰	Bas thermal	6 ⁰⁰
Ensemble ALPINE ou HEAD homme ou femme	325 ⁰⁰	Anorak SPRUNG, HEAD ou BANFIELD (Goretex ou Entrant)	300 ⁰⁰
		Pantalon RED-X	125 ⁰⁰
Prix régulier jusqu'à 414 ⁰⁰ l'ensemble ... 279⁹⁸		Prix régulier jusqu'à 514 ⁰⁰ l'ensemble ... 329⁹⁸	

Les prix sont en vigueur jusqu'au 22 novembre ou jusqu'à épuisement des stocks. Les photos ne sont qu'à titre d'illustration. Certains articles ne sont pas disponibles dans tous les magasins.

caber SPALDING

S-7 homme, femme

79⁹⁸

CR 44 homme

119⁹⁸

CF 575 homme

184⁹⁸

ADULTE DÉBUTANT

189⁹⁸

Installation incluse

SPÉCIAL Mise au Point

14⁹⁸ ou 19⁹⁸

SKI SPALDING SELENIUM

259⁹⁸

SQUADRA CORSE 09 SL/07 GS

289⁹⁸

ADULTE INTERMÉDIAIRE

289⁹⁸

Installation incluse

JUNIOR

139⁹⁸

Installation incluse

Skis SPALDING S-77 Automatic Fixations MARKER M-26 ou TYROLIA 190 D ou SALOMON 337 Bâtons SWIX SA-440

Skis SPALDING Squadron Corse 99 Fixations MARKER M-36 ou TYROLIA 480 D ou SALOMON 647 Bâtons SCOTT Cup

Skis DYNAMIC VR 25 Jet (100 à 150 cm) Fixations LOOK 19 RS ou TYROLIA 90 ou SALOMON 137 Bâtons DYNAMIC VR 25 Jet Bottes NORDICA NJ 111, 115

MONTREAL 3165, MASSON 374-7333
MONTREAL 720, STE-CATHERINE O. 875-8815
LAVAL 225, DES LAURENTIDES 668-7323
GREENFIELD PARK 755, TASCHEREAU 465-8090
PONTE-CLAIRE 365, BRUNSWICK 694-0430
ANJOU 6200, L.-H. LAFONTAINE 354-5105
QUÉBEC 2450, LAURIER 658-0010
STE-ANNE-DE-BEAUPRÉ 9676 STE-ANNE 827-4556

REPENTIGNY 582-1123
TROIS-RIVIÈRES 373-2622
JOLIETTE 759-7152
VALLEYFIELD 373-1435
GRANBY 375-1929

SHERBROOKE 564-6602
VICTORIAVILLE 758-1403
RIMOUSKI 722-0222
JONQUIÈRE 695-0999
OTTAWA 231-5403

Andre Lalonde Sports

VENEZ rencontrer Steve Podborski dans nos magasins 13 et 14 nov. Informez-vous

vente d'ouverture
vente d'ouverture
vente d'ouverture
vente d'ouverture

LA VENTE DE PERLIMPINPIN

Perlimpinpin, le chef des petits lutins, vous invite à sa grande vente d'ouverture. Venez choisir votre arbre de Noël dans la forêt magique de Citadelle. Un choix incroyable de plus de 100 différents arbres de Noël de toutes grandeurs et de toutes couleurs : vert foncé, vert pâle, rose, blanc, bleu-gris, noir, etc. Venez voir, vous n'en croirez pas vos yeux !

**NOMBREUX
SPÉCIAUX EN
MAGASIN**

**OUVERT LE
DIMANCHE**

NOËL

CENTRE
CITADELLE

Lundi au mercredi de 9 h 00 à 18 h 00 Jeudi et vendredi de 9 h 00 à 21 h 00 Samedi de 9 h 00 à 17 h 00 Dimanche de 11 h 00 à 17 h 00

Longueuil
620, Place Trans-Canada
527-8617

Laval
1770, boul. des Laurentides
384-4581

Brossard
6655, boul. Taschereau
676-6655

Repentigny
545, rue Notre-Dame
585-0100

Trois-Rivières
2525, rue Royale
376-7711

Drummondville
1050, boul. Les Galeries
474-2777

St-Hyacinthe
2065, rue Chénier
773-5667

Sorel/Tracy
204, route Marie-Victorin
742-7962

Châteauguay
279, boul. Anjou
691-5030

Shawinigan
1423, 41^e rue
539-6431

Joliette
303, boul. Antoine Barette
759-8110

St-George-de-Beauce
(Notre-Dame des Pins) 4160, route Kennedy
774-9514

Granby
848, rue Principale
378-4944

Sherbrooke
(Rock Forest) 4701, boul. Bourque
564-8611

Victoriaville
(Arthabaska) 54, rue Girouard
357-8344

Ste-Thérèse
259, boul. Labelle
435-1983

Black Lake
735, boul. Frontenac
423-2795

« Verdun remonte la côte »

■ Affirmant qu'on verra « bientôt poindre la lumière du tunnel » et que dans quelques années Verdun sortira enfin d'une très pénible situation financière, le maire, M. Raymond Savard a souligné que déjà Verdun remonte la côte de façon sensible.

MADELINE BERTHAULT

Dans son rapport sur la situation financière de la ville, M. Savard se dit « très satisfait du travail accompli » et précise qu'en continuant à appliquer les mesures d'austerité, il voit l'avenir avec « optimisme ». Lors de l'assemblée du conseil, hier soir, M. Savard a demandé aux Verdunois de collaborer avec l'administration pour développer la ville.

Les états financiers montrent qu'en 1985, les revenus ont été de \$40 330 163, alors que les dépenses se sont élevées à \$39 629 534, laissant un surplus de \$700 629 pour l'année financière se terminant le 31 décembre 1985. D'autre part, la dette obligataire de Verdun s'élevait à \$49 524 798, soit \$848 par capita.

Interrogé sur l'affaire du stade de Verdun où la ville verrait la construction d'habitations luxueuses, le maire de Verdun a rappelé que les citoyens sont invités le 20 novembre prochain, à 19 h, à prendre connaissance du projet de plan d'aménagement pour la terre ferme. Les gens auront alors 15 jours pour présenter mémoires et points de vue sur le sujet. Ces étapes mèneront à l'élaboration d'un plan d'urbanisme. Un conseiller, M. Filiatreault, a souligné que « de toute façon, le stade n'est plus bon, ne tient plus debout, et qu'on va construire des estrades pour 800 000 personnes (sic) autour des terrains de balles qui sont à côté ».

Par ailleurs, plusieurs conseillers ont rappelé leur préoccupation concernant l'aspect social du développement domiciliaire à Verdun. La construction de HLM et d'habitations relativement modestes n'empêchent pas l'érection d'autres types d'habitation qui rapportent plus en taxes. « Mais il ne faudrait pas que des citoyens moins à l'aise soient chassés de Verdun ».

Enfin, le conseiller Filiatreault a déploré l'absence des gens de l'île des Soeurs hier soir au conseil. Faisant allusion aux résultats des élections à Montréal, et à un certain vent d'annexion qui a soufflé il y a quelques mois, le conseiller a déclaré : « Je me suis réjoui de voir ces gens-là se faire battre. Ils nous disaient qu'on serait en faillite. C'est pas vrai. Voyez comme c'est bon de vivre à Verdun ».

Quant au maire, M. Savard, il a indiqué que, dans un télégramme de félicitations envoyés au nouveau maire de Montréal, M. Jean Doré, il a souligné l'importance de relations cordiales entre Montréal et les banlieues. Ceci permettra « d'œuvrer pour le plus grand bien de nos contribuables respectifs, à l'intérieur de nos frontières et dans le respect de l'autre ».

Anjou ne peut disposer de sa neige

■ L'impasse qui subsiste au conseil municipal d'Anjou risque d'avoir des conséquences désastreuses pour les citoyens lors de la prochaine tempête de neige. Les conseillers n'ont pas réussi à octroyer un contrat permettant l'exploitation de dépôts de neige.

FLORIAN BERNARD

La neige pourra tomber; on pourra la ramasser; mais on n'aura pas d'endroit pour en disposer. Le maire Jean Corbeil, de nouveau aux prises avec une égalité des voix, a déclaré que « si la neige s'abat sur Anjou au cours des prochains jours, il faudra recourir à des mesures exceptionnelles » qu'il n'a pas précisées.

Cette impasse au conseil a eu d'autres conséquences sur des sujets moins importants, mais qui laissent les citoyens perplexes. Ainsi, à cause du blocus exercé de part et d'autre, le conseil n'a pas été en mesure d'adopter une résolution félicitant le nouveau maire de Montréal, M. Jean Doré, pour son élection.

Par ailleurs, toujours à cause de cette impasse, la corporation Anjou 80 est actuellement dans l'impossibilité de combler un poste vacant à son conseil d'administration. Depuis la démission du conseiller Jean-Pierre Hébert d'Anjou 80, toutes les suggestions de nomination pour le remplacer ont été défaites par un camp ou l'autre.

Le maire Jean Corbeil, en présentant son discours du budget, a déclaré que la Ville se trouvera devant la possibilité d'une tutelle gouvernementale si le conseil n'arrive pas à adopter les prévisions budgétaires qui seront soumises dans quelques semaines.

Après tout ce qu'on a dit sur le calcium, une vérité demeure:

LE LAIT ET LES PRODUITS LAITIERS SONT VOTRE MEILLEUR CHOIX... ...ET SI FACILES À TROUVER!

Toutes les sources de calcium ne sont pas pareilles.

Le calcium. On en parle à la radio, à la télévision, dans les journaux, partout. On sait maintenant qu'il est nécessaire à la santé. De nouvelles sources de calcium sont apparues: suppléments de calcium ou produits "enrichis" de calcium...

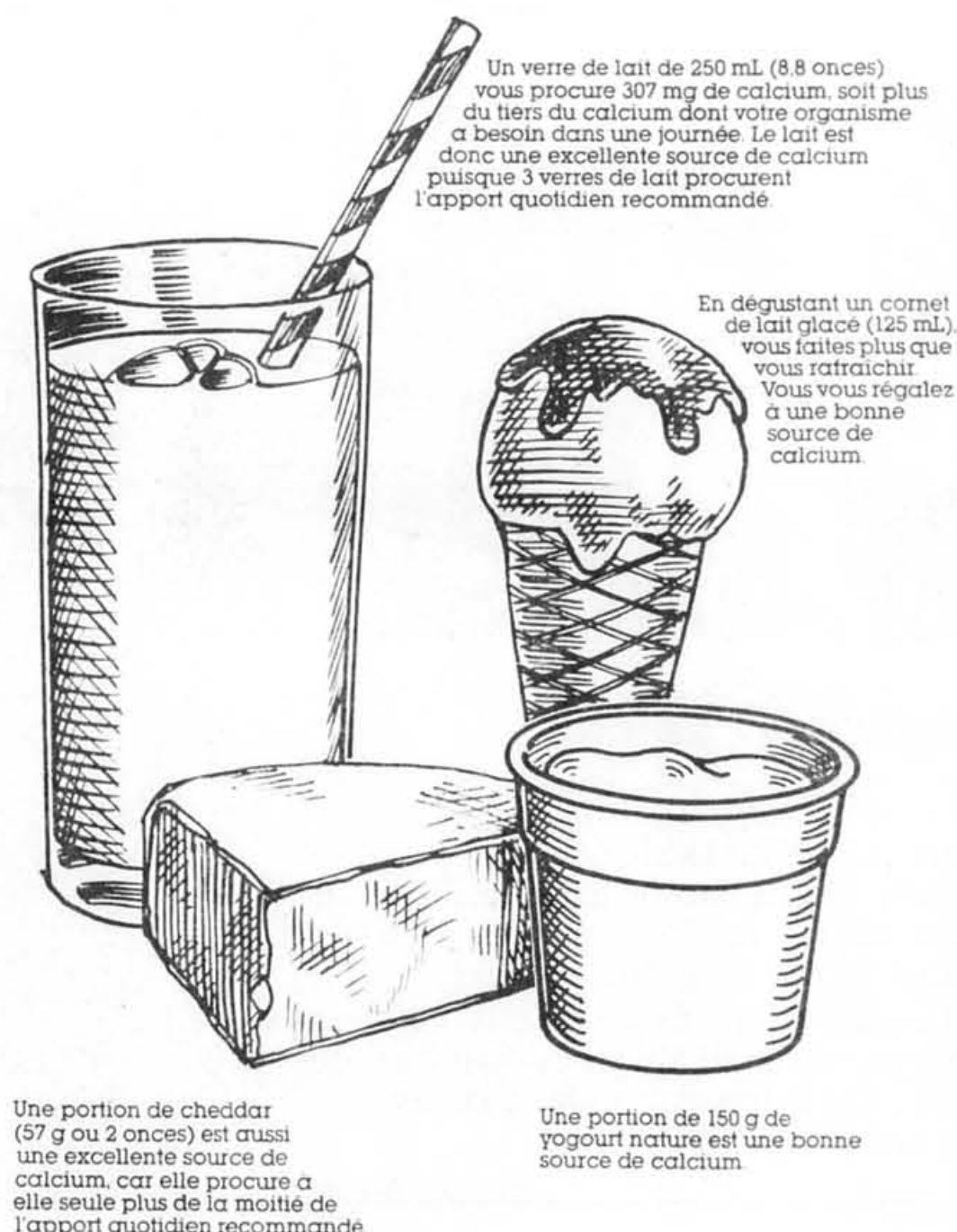
Mais attention! Il faut savoir que toutes les sources de calcium ne sont pas pareilles. Les experts médicaux considèrent que le lait et les produits laitiers sont de bonnes et d'excellentes sources de calcium.

Beaucoup de Canadiens ne consomment pas assez de calcium.

Les Canadiens ne consomment en moyenne que 50 à 70% de l'apport en calcium de 800 mg par jour recommandé par Santé et Bien-Être social Canada. Par ailleurs, la recherche sur le calcium indique qu'un apport de 1 000 à 1 500 mg par jour serait plus bénéfique, surtout pour les femmes enceintes, les adolescentes et les femmes ayant atteint l'âge de la ménopause. Quels que soient vos besoins, rappelez-vous que le lait et les produits laitiers sont votre meilleur choix...et toujours faciles à trouver.

Le lait et les produits laitiers sont votre meilleur choix.

Rappelez-vous que le calcium du lait et des produits laitiers s'accompagne d'importants éléments nutritifs dont la réunion équilibrée favorise l'absorption et l'utilisation du calcium par l'organisme. Et vous pouvez satisfaire à la recommandation d'apport quotidien en calcium avec un verre de lait et une portion de cheddar, combinés à une portion de yogourt ou un cornet de lait glacé.



Un verre de lait de 250 mL (8,8 onces) vous procure 307 mg de calcium, soit plus du tiers du calcium dont votre organisme a besoin dans une journée. Le lait est donc une excellente source de calcium puisque 3 verres de lait procurent l'apport quotidien recommandé.

En dégustant un cornet de lait glacé (125 mL), vous faites plus que vous rafraîchir. Vous vous régalez à une bonne source de calcium.

Une portion de cheddar (57 g ou 2 onces) est aussi une excellente source de calcium, car elle procure à elle seule plus de la moitié de l'apport quotidien recommandé.

Une portion de 150 g de yogourt nature est une bonne source de calcium.

Une source de calcium naturelle et agréable.

Il existe mille et une façons d'inclure le lait et ses produits dans votre régime quotidien. Ne vous en privez pas. Assurez-vous de toujours avoir au frigo une bonne provision de lait sous toutes ses formes. C'est votre meilleur choix.

SOURCES PRINCIPALES

ABSORPTION ET UTILISATION

- Allen, L.H., 1982, *American Journal of Clinical Nutrition* 35, p. 783-808
- Kaye, M., 1986, *Médecine moderne du Canada*, vol. 41, no 9, p. OP3 à OP12
- Recker, R.R., 1985, *New England Journal of Medicine* 313, p. 70-73

RECOMMANDATIONS

- Heaney, R.P. et autres, 1982, *American Journal of Clinical Nutrition* 36, p. 989-1013
- Santé et Bien-Être Social Canada, *Apports nutritionnels recommandés pour les Canadiens*, 1983

Pour en savoir plus sur le calcium, écrivez au Centre d'information sur la nutrition laitière, 1981, avenue McGill College, C.P. 35, Montréal H3A 2X9

Un conseiller de Laval prie Québec d'éclaircir un cas de « patronage »

■ Accusant l'administration Lefebvre-Vaillancourt de faire du patronage dans la vente d'un terrain, le seul conseiller du Parti de l'unité lavalloise (PUL) demande au ministre des

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Affaires municipale et à la Commission municipale du Québec de se pencher sur ce dossier.

M. Maurice Clermont affirme que la Ville n'avait aucune raison de vendre un si bel espace vert de 309 174 pieds carrés à \$2,74 du p.c. Cet emplacement est situé juste en arrière de l'hôtel de ville, boulevard Chomedey, au sud du boulevard du Souvenir. Il a été vendu \$847 335.

« Cette décision fait perdre \$1 million aux citoyens de Laval, soutient-il. Je me demande pourquoi un terrain aussi bien situé a été vendu à \$2,74 du pied carré, alors qu'en face de l'hôtel de ville, boulevard du Souvenir, on demande \$5,75 le p.c. et que, sur Chomedey, presque en face de l'emplacement vendu par la Ville, un autre terrain est offert à \$7 le p.c. »

Selon nos renseignements, les nouveaux propriétaires du terrain, Les entreprises Duroc Inc., dont le vice-président est M. Claude B. Richer, veulent y construire des tours à bureaux.

« La Ville n'avait pas de raison de vendre ces terrains; elle se devait de les garder afin de se faire une réserve. Actuellement, la Ville est obligée de louer différents bureaux pour loger ses

services, pourquoi n'a-t-elle pas gardé ces espaces pour y construire elle-même un immeuble. Elle aurait aussi pu devenir partenaire de ces promoteurs », ajoute M. Clermont.

Ce qui met davantage en colère M. Clermont, c'est que les tours et l'hôtel de ville pourraient, croit-il, être reliés par un tunnel. Dans une lettre envoyée à M. Richer, un fonctionnaire mentionne qu'il faut planifier les « liens physiques et de circulation qui pourront exister entre votre projet et l'hôtel de ville ».

Dans un communiqué émis en fin d'après-midi hier, M. Clermont demande au maire Lefebvre de faire part des projets de l'administration relativement à la bâtisse de 100 000 pieds carrés qui doit être érigée sur ce ter-

rain par l'acheteur et répondre aux deux questions suivantes :

— Est-il exact qu'un passage souterrain ou autre doit relier la future construction à l'hôtel de ville ?

— Est-il exact que l'administration de Laval doit louer du constructeur une grande partie des 100 000 pieds carrés de la bâtisse, et cela, sans demander de soumissions publiques ? Dans l'affirmative, quels seront la durée du bail, le prix de location au pied carré et les autres conditions du bail ?

« Je fais parvenir ce document au ministre des Affaires municipales, aux députés provinciaux ainsi qu'au président de la Commission municipale du Québec. L'espère que le maire en fera de même pour ses réponses », conclut M. Clermont.

À MOINS D'UNE LOI D'EXCEPTION Les dépenses de Claude Jollet de Longueuil ne seront pas remboursées



Claude Jollet

■ À moins d'une mesure d'exception éventuellement adoptée par l'Assemblée nationale, le Parti civique de Longueuil (PCL) sera privé d'un remboursement de dépenses d'environ \$22 500 parce que le candidat à la mairie, Claude Jollet, n'a récolté que 19,04 p. cent des voix à l'élection du 2 novembre.

PIERRE BELLEMARI

Pour avoir droit au remboursement selon les dispositions de la loi électorale, il aurait fallu que M. Jollet obtienne au moins 20 p. cent des voix exprimées.

Cependant, comme la différence est minime (0,96 p. cent) et comme l'ensemble des 19 candidats du Parti civique aux postes de conseiller ont récolté 25 p. cent des voix, les dirigeants du PCL multiplient les pourparlers pour qu'on « humanise » la loi dans le cas de M. Jollet.

Le maire Jacques Finet, dont l'équipe du Parti municipal occupe maintenant tous les sièges à l'hôtel de ville (19 sur 19), a déjà fait savoir aux porte-parole du PCL qu'il appuyait entièrement leur démarche.

Mais il est interdit au conseil de ville de Longueuil de rembourser 50 p. cent des dépenses du candidat Jollet à la mairie, soit \$22 500, sans obtenir au préalable une autorisation des élus à Québec, à qui on demandera officiellement d'adopter une mesure d'exception.

Le PCL est d'autant plus motivé dans sa démarche que six candidats sur 19 aux postes de conseiller ne seront pas remboursés. François Robidas, Claude Royal, Serge Darveau, Michel Landry, Mario Chartier et André Chartier ont ainsi été les plus durement ébranlés par le balayage de l'équipe Finet, en n'ayant obtenu qu'entre 9,16 et 17,79 p. cent du vote exprimé dans leurs districts respectifs.

« Pour ces six candidats, cela représente une perte d'environ \$10 000 », selon les calculs de Léo Roy, trésorier du PCL, qui souhaite plus que tout autre un « bon geste » de la part de Québec en ce qui concerne le « cas Jollet ».

Car la situation financière actuelle du PCL est plutôt précaire. A Longueuil, chaque parti pouvait dépenser jusqu'à \$109 212, entre le 12 octobre et le 2 novembre, en tenant compte que 77 250 électeurs étaient conviés aux urnes.

« En incluant les dépenses pré-électorales, mon budget initial de fonctionnement était de \$160 000, explique M. Roy. Mais je suis obligé d'admettre que, tout en respectant le plafond des \$109 212 permis pour la campagne, nos dépenses globales dépassent les \$160 000 », confesse le trésorier.

Judi soir dernier, le PCL a fait l'analyse retrospective de sa campagne en présence du candidat à la mairie, M. Jollet, et de 15 des 19 candidats à l'échevinage.

Ceux-ci ont convenu d'éponger le déficit en consentant des prêts personnels au PCL. Selon certains membres du PCL, dont la candidate Lise Rathé, « cette réunion s'est déroulée en toute sérénité. On a même eu beaucoup de plaisir à se retrouver », a dit Mme Rathé.

Une autre assemblée du PCL aura lieu mardi prochain afin de préparer l'opposition « hors les murs » que ce parti entend mener avec vigilance au cours des quatre prochaines années. Quant au déficit, le trésorier Roy prévoit qu'il sera effacé dans les douze prochains mois grâce à la tenue de diverses activités partisanes.

Les nouveaux élus municipaux de Longueuil et de Boucherville seront assermentés ce soir. Ceux de Brossard l'ont été vendredi dernier et, avant-hier, les élus de Saint-Lambert se soumettaient également à ce processus protocolaire.

Le nouveau maire de Saint-Lambert, Thomas Eric Sharp, présidera sa toute première séance du conseil municipal lundi prochain. Ses homologues des autres banlieues, y compris Greenfield Park, sont déjà familiers avec cette fonction.

Condamné à mort à sa requête

■ MOUNT HOLLY, New Jersey (AP) — Un jury américain du New Jersey a accédé lundi à la requête d'un meurtrier de 22 ans et l'a condamné à mort plutôt qu'à la prison à perpétuité pour l'assassinat d'une jeune mère.

Jacinto Koger Hightower avait demandé jeudi aux jurés de lui infliger la peine capitale, estimant que la prison à vie ferait de lui un monstre. Après la sentence, il s'est tourné vers le jury, a souri et s'est incliné.

Hightower avait été reconnu coupable d'avoir tué Cynthia Barlieb, 25 ans et mère de quatre enfants, lors d'une attaque à main armée dans un magasin en juillet 1985. Il l'avait tuée pour qu'elle ne puisse pas l'identifier et le reconnaître.

POLLACK MANTTEAUX

1/2 prix!

3 DERNIERS JOURS

Vente
1,001 manteaux
à moitié prix

Pollack vous propose une vente extraordinaire! Quel plaisir que de choisir parmi mille-et-un manteaux dernier cri celui qui vous ira à la perfection et de ne payer que la moitié du prix! Mille-et-un choix, mille-et-un tissus, coloris et styles, mille-et-une occasions superbes dont celle que vous attendiez... Ne la laissez surtout pas passer! Premier arrivé... premier servi!



Gants à 24⁹⁹

Gants de cuir (d'agneau) d'Italie de première qualité doublés en acrylique ou en laine. Choix de 8 modèles: uni ou à motifs, longueur au poignet ou plus long, grandeur 6 à 8 couleurs: noir, naturel, beige os, fuchsia, rouge, moutarde, bleu français, royal, gris, taupe, brun, bourgogne.

Prix courant: 38\$

SPECIAL: 24⁹⁹\$

Pollack pour elle

Les Galeries d'Anjou — Carrefour Laval — Place Vertu

OBERSON



Une botte à entrée arrière conçue pour satisfaire les plus hauts niveaux de compétition.

299⁹⁵\$

NORDICA

La technologie de la performance NR 990



279⁹⁵\$

NR 980. Grâce à des systèmes permettant un réglage des plus précis ce modèle a fait ses preuves en compétition. Les très bons skieurs l'apprécieront dans les conditions les plus variées.



259⁹⁵\$

NR 955. La botte idéale pour les skieurs de haut calibre et de compétition, qui recherchent la performance dans une chaussure à entrée arrière.

ENSEMBLE DE SKI ALPIN COMPLET POUR SKIEUR AVANCÉ

- 1 paire de skis Dynastar Master Omega
- 1 paire de bottes Nordica 326 ou 525
- 1 paire de fixations Look 69
- 1 paire de bâtons Look
- 1 courroie porte-bottes

329⁹⁵\$

ENSEMBLE DE SKI ALPIN COMPLET POUR SKIEUR INTERMÉDIAIRE

- 1 paire de skis Dynastar Maxima
- 1 paire de bottes Nordica 315 ou 515
- 1 paire de fixations Look 39
- 1 paire de bâtons Look
- 1 courroie porte-bottes

279⁹⁵\$

LA VENTE DANS LES MAGASINS

OBERSON

3 nouveaux magasins
OBERSON
GATINEAU
 920, boul. Maloney Ouest
QUÉBEC
 1615, boul. Henri-Bourassa
REPENTIGNY
 345, rue Notre-Dame

N.B. Les marchandises annoncées ne sont pas nécessairement disponibles dans tous nos magasins

LAVAL
 217, boul. des
 Laurentides
 tél. 669-5123

POINTE-CLAIRE
 975, rue
 St-Jean
 près du restaurant
 Chi-Chis
 tél. 694-9257

ST-JEAN
 897, boul.
 du Séminaire
 tél. 349-3725

GRANBY
 3, Évangéline
 tél. 375-1785

COWANSVILLE
 128, rue Principale
 tél. 263-0303

RABAIS

30%

CHAUSSURES HABILLÉES

Chaussures habillées de confection canadienne pour homme. Les modèles classiques avec tige et semelle en cuir de qualité sont non seulement attrayants mais également confortables. Modèle derby uni avec laçage à 4 œillets ou flâneur avec empeigne. Noir ou brun. Pointures 7 1/2 à 11, largeur D ou EE. Prix ord. 65\$

285, CHAUSSURES POUR HOMME

Vente **44⁹⁹**

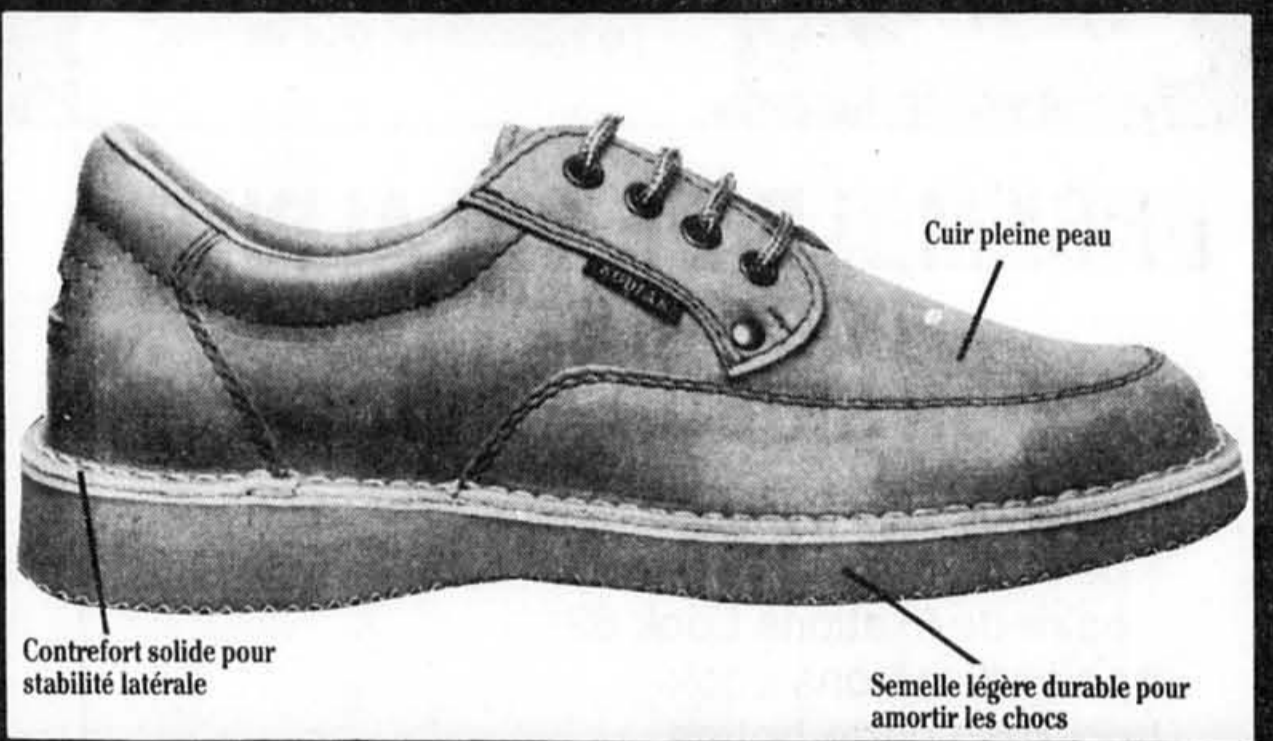
CHEZ SIMPSON, LES AUBAINES VOUS ATTENDENT DE PIED FERME



RABAIS 25%

Chaussure de marche en cuir de Kodiak. Modèle sport très confortable avec semelle légère conçue pour durer et amortir les chocs. Pourtour coussiné pour plus de confort. Tan ou gris. Pointures 7 1/2 à 11 (avec 1/2). Prix après-vente 60\$

Vente **44⁹⁹**



PROFITEZ DU SERVICE ACHAT À DOMICILE SIMPSON
POUR LE CHOIX DE VOS TENTURES, DRAPERIES, STORES.
COMPOSEZ LE 284-4231 poste 3585

VOUS RAFFOLEREZ DE NOS RABAIS!

VENEZ VISITER NOTRE CENTRE D'AUBAINES MODE "LE GRENIER" SIMPSON CENTRE-VILLE 8^E ETAGE

Rendez-vous au magasin Simpson le plus près de chez-vous: Centre-ville 284-4231 • Fairview 697-4870 • Anjou 353-3300 • Laval 687-1540
et St-Bruno 461-2211. Heures d'ouverture au centre-ville: Du lundi au mercredi - 10h à 18h. Jeudi et vendredi - 10h à 21h. Samedi - 9h à 17h
Heures d'ouverture des magasins succursales: Du lundi au mercredi - 9h30 à 18h. Jeudi et vendredi - 9h30 à 21h Samedi - 9h à 17h

Simpson